

SOMMAIRE

- 4 **Rapport de gestion**
- 19 **Rapport du Président**
du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
- 33 **Rapport des Commissaires aux Comptes**
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
- 35 **Comptes sociaux et annexe**
- 67 **Rapport des Commissaires aux Comptes**
relatif aux comptes sociaux
- 71 **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes**
sur les Conventions et Engagements Réglementés
- 77 **Comptes consolidés et annexe**
- 131 **Rapport des Commissaires aux Comptes**
relatif aux comptes consolidés
- 133 **Résolutions proposées**
à l'Assemblée Générale
- 141 **Déclaration des personnes physiques**
assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport annuel
- 144 **Document annuel d'information**
- 145 **Résultats financiers**
sur les cinq derniers exercices
- 146 **Table de concordance**

**Une relation responsable
pour l'Aquitaine**

ca-aquitaine.fr



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES



Rapport de gestion 2008

1. Environnement économique et financier

a. Environnement économique et financier

Impacté par la crise des subprimes et par les fortes turbulences qui ont touché les marchés financiers, l'environnement économique en 2008 a été marqué par un retournement du cycle économique d'une ampleur sans précédent.

La montée, dès 2007, des défauts de paiement sur les prêts immobiliers américains, consentis à des ménages peu solvables et reposant exclusivement sur une croissance durable des prix immobiliers, et la très large diffusion de ces créances dans les bilans des banques américaines et européennes a provoqué à compter de l'été 2007 une crise de confiance générale dans le système bancaire, une chute des marchés financiers et une crise de liquidité. De crainte que cette crise n'atteigne la sphère de l'économie réelle, les Banques centrales des principaux pays industrialisés ont été amenées à injecter des liquidités dans le marché interbancaire et à assouplir leur politique monétaire.

Cette crise a trouvé son paroxysme avec la faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers en septembre 2008 qui a entraîné une aggravation brutale des tensions sur les marchés financiers. Très vite, la crise financière s'est propagée à la sphère réelle. Le secteur industriel, déjà fragilisé par le choc pétrolier de l'été 2008, est particulièrement touché par l'effondrement de la demande mondiale.

Toutefois, la relative rapidité des gouvernements à lancer des plans de soutien à l'économie peut permettre d'éviter un effondrement durable de la consommation et de l'investissement.

En France, la contraction du Produit Intérieur Brut est ainsi attendue par le Fonds Monétaire International sur l'exercice 2009 à -1,9 %.

b. L'évolution des taux d'intérêts

La contagion de la crise financière à la sphère économique, et ce dans un contexte de réduction du risque inflationniste, a amené l'ensemble des banques centrales à réduire fortement et rapidement leur taux directeur sur l'année 2008.

Toutefois, la persistance des doutes des acteurs financiers a engendré une grande distorsion entre taux court et taux long. C'est ainsi, que l'euribor 3 mois a reflué sur l'année 2008 de 4,68 % à 2,89 %.

Dans le même temps, le taux des obligations d'état françaises à 10 ans est passé de 4,47 % à 3,42 % fin 2008.

Cette baisse des taux s'est accompagnée d'une augmentation du coût général de l'argent. En effet, les doutes sur la solvabilité des organismes financiers ont entraîné des difficultés pour l'ensemble des banques à trouver des refinancements sur les marchés : renchérissement du prix de l'argent (coût de la liquidité) puis assèchement des liquidités sur les marchés. Ces tensions perdurent encore en 2009, tensions qui ont conduit aux différents plans d'aide du secteur bancaire. En France, deux types de mesure ont été adoptées : des prêts destinés à renforcer les fonds propres des banques et leur permettre d'augmenter leur capacité à faire du crédit et une garantie apportée par l'Etat pour lever de la liquidité auprès des investisseurs.

c. L'évolution des marchés actions

Les doutes dans l'économie mondiale se sont reflétés sur l'année 2008 dans les cours des actions, la baisse s'accroissant encore plus dès l'annonce de la faillite de Lehman Brothers. Le CAC 40 termine ainsi l'année sur une baisse de -42,7 % à 3 218 points. Dans ce contexte de craintes quant aux impacts des créances subprimes sur le bilan des sociétés, les valeurs bancaires ont enregistré les plus fortes baisses. La courbe du DJ EuroStoxx Banks, indice des banques européennes, montre que l'ensemble du secteur a été ébranlé par cette crise : il termine l'année 2008 en baisse de -63,7 %.

2. L'année 2008 de la Caisse Régionale d'Aquitaine

a. Faits marquants

Le Crédit Agricole d'Aquitaine affiche en 2008 des résultats confortables et des ratios prudentiels parmi les plus solides de la profession, fruit d'une stratégie de long terme engagée dès 2007 par la Caisse régionale.

Ainsi, dans le cadre de son projet d'entreprise « Destination Clients 2010 » lancé fin 2007, qui place les clients et leur satisfaction au cœur de ses préoccupations, la Caisse d'Aquitaine a mis en œuvre une politique de développement offensif, en offrant notamment des conditions d'intermédiation et de tarification particulièrement compétitives. Cette politique volontariste a ainsi permis à la Caisse régionale d'être rejointe par plus de 18 000 nouveaux clients sur l'année.

La résistance de la Caisse régionale à un environnement et une conjoncture extrêmement dégradés confirme la pertinence de cette stratégie et contraste avec la très grande fragilité apparue en 2008 dans le secteur financier.

En s'appuyant sur les relations de confiance qui la lient à ses sociétaires, clients, salariés, administrateurs et actionnaires, et en mettant en œuvre un nouveau positionnement stratégique, le Crédit Agricole d'Aquitaine s'est donné les moyens d'un développement rentable et durable.



b. Activité 2008

Le fonds de commerce, les produits et les services

L'année 2008 a été l'année de l'ouverture du Livret A à l'ensemble des intervenants bancaires. La Caisse d'Aquitaine a ainsi accroître la fidélisation de ses clients avec l'ouverture de près de 97 000 Livrets A.

L'année 2008 a également permis d'afficher un accroissement historique du fonds de commerce, avec un stock de comptes à vue en augmentation de +2 %, mais aussi de poursuivre le développement des assurances avec un encours de contrats qui s'est étoffé de plus de 20 000 nouvelles polices sur l'année.

Le crédit

Dans un marché en ralentissement, les réalisations de crédits de la Caisse régionale s'établissent sur l'année à plus de 2,5 milliards d'euros. Ces résultats, d'un excellent niveau compte tenu du contexte, ont permis à la Caisse régionale de continuer à gagner des parts de marché et de faire croître l'encours de crédits de +9,7 % pour atteindre 12 440 millions d'euros à fin décembre 2008.

Encore plus en cette période de crise, le Crédit Agricole d'Aquitaine s'est employé à accompagner tout au long de l'année 2008 la filière agricole, avec notamment l'octroi de 332 millions d'euros de financements d'équipement (+41,4 %). De même, la Caisse régionale a su soutenir l'économie régionale en distribuant 535 millions d'euros de crédits sur les marchés des professionnels et des entreprises, soit une production en baisse toute relative de -12,8 %.

Le financement de l'habitat a été une nouvelle fois le principal contributeur de l'activité crédit, avec 1 424 millions d'euros de réalisations et un encours en croissance de +13,2 % sur 2008. La production de crédits à la consommation atteint 263 millions d'euros sur l'exercice.

La collecte

La bonne tenue de l'activité collecte s'est prolongée sur 2008, permettant à l'encours de croître de +1,1 % à 16 411 millions d'euros (hors TCN) et ce malgré l'impact de la crise financière sur les encours clients exposés au risque action.

La collecte monétaire, composée des dépôts à vue et des ressources à terme, atteint 3 323 millions d'euros et s'accroît de +6,7 % sur un an, dopée par les dépôts à terme qui ont capté près de 58 % des flux de collecte en 2008.

La collecte bancaire représente un encours de 6 672 millions d'euros, en hausse de +4,4 %. Les placements sur livrets, avec une progression des encours de +20,2 %, ont soutenu ce compartiment d'activité, aidé en cela par la forte collecte sur le livret A, qui représente 413 millions d'euros de flux sur 2008. A contrario, les encours PEP poursuivent leur recul et les encours Epargne-Logement, désormais de moindre attractivité fiscale, baissent de 2,3 %.

Enfin, l'encours des produits assurance-vie progresse de +0,5 % et atteint 5 041 millions d'euros. Concernant les OPCVM, à 1 267 millions d'euros, l'encours diminue de -17,7 %, touché par la baisse des marchés financiers.

c. Changement de méthode comptable et de présentation des comptes annuels individuels

La Caisse Régionale d'Aquitaine a décidé d'appliquer à compter de 2008 :

- les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations.

La Caisse n'a cependant pas été concernée par ces règlements en 2008.

- le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse sur l'exercice.

- le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, mais elle n'a pas été concernée par ce règlement sur l'exercice.

- à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

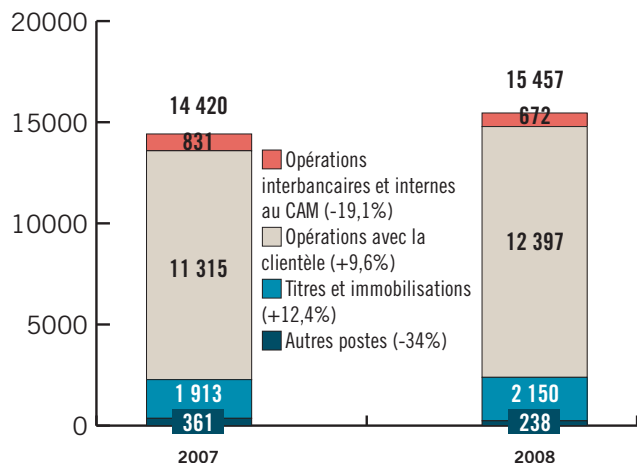
d. Les comptes sociaux : bilan et compte de résultat

Le bilan

Le total du bilan atteint 15 457 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 14 420 millions d'euros à fin 2007, soit une progression de +7,2 % sur un an, principalement liée à la croissance des encours clients.

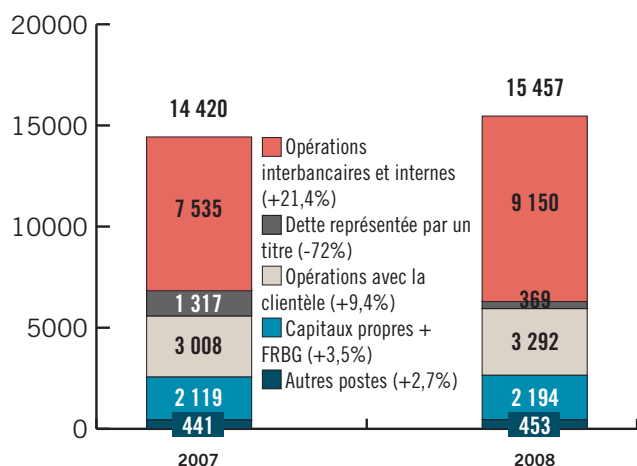


L'ACTIF (en millions d'euros)



A noter l'augmentation de +1 082 millions d'euros des opérations avec la clientèle (encours crédit), particulièrement marquée sur les secteurs immobilier et les crédits de trésorerie. L'encours des créances douteuses et litigieuses s'établit à 310 millions d'euros (2,47 % de l'encours total contre 2,51 % en 2007). Les opérations sur titres et immobilisations augmentent de +237 millions d'euros, du fait de la participation de la Caisse régionale à l'augmentation de Capital réalisée par Crédit Agricole S.A. sur 2008. Le poste opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole enregistre une diminution notable de -159 millions d'euros (-19,1 %), impacté par le remboursement de placements en blanc (-166 millions d'euros) décidé dans le cadre de l'optimisation de la couverture des gaps de liquidité. Enfin, les autres postes d'Actif, qui enregistrent principalement les opérations d'encaissement en cours à la date d'arrêtés des comptes, diminuent de -123 millions d'euros.

LE PASSIF (en millions d'euros)



Au passif, le poste des opérations avec la clientèle progresse de +9,4 %, soit +284 millions d'euros.

En revanche, le poste dettes représentées par un titre enregistre une forte diminution (-948 millions d'euros) due au non renouvellement des Certificats de Dépôt Négociables en raison des conditions dégradées par la crise de liquidité. Concernant les opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole, leur montant augmente de +1 615 millions d'euros (+21,4 %) du fait de la progression des encours de refinancement des crédits clients auprès de Crédit Agricole S.A. (toujours dans la limite de 50 % des crédits) et du recours plus important en 2008 au compte courant interbancaire. Les Capitaux Propres augmentent de +75 millions d'euros (+3,5 %), avec en particulier la mise en réserve du bénéfice 2007. Enfin, les autres postes de passif augmentent de +12 millions d'euros (+2,7 %).

HORS BILAN (en millions d'euros)

	2007	2008	%
Engagements donnés	2 685,6	2 604,5	-3,0
Engagement de financement	2 428,7	2 295,3	-5,5
Engagement de garantie	253,5	308,3	21,6
Engagements sur titres	3,4	1,0	-72,3
Engagements reçus	2 174,7	2 609,7	20
Engagement de financement	61,5	30,8	-49,9
Engagement de garantie	2 053,3	2 526,9	23,1
Engagements sur titres	60	52	-13,4

Les engagements donnés par la Caisse Régionale d'Aquitaine baissent de -3,0 % par rapport à 2007 et s'élèvent à 2 604,5 millions d'euros. Les engagements reçus par le Crédit Agricole d'Aquitaine s'élèvent à 2 609,7 millions d'euros à fin 2008 (+20,0 %).

A fin 2008, l'encours notionnel des instruments financiers de macro-couverture destinés à couvrir le risque global de taux d'intérêt s'élève à 388 millions d'euros. L'encours notionnel des instruments de micro-couverture atteint 609 millions d'euros.

Le compte de résultat

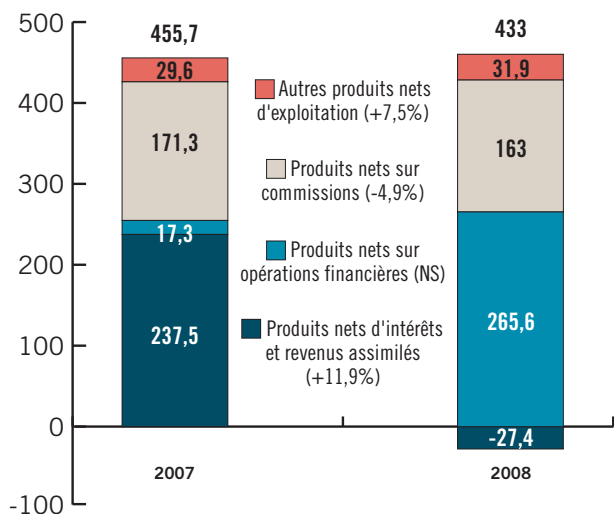
Malgré un environnement des plus défavorables, le Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre sur l'année 2008 des résultats de bonne tenue grâce à la résistance de son modèle de banque régionale coopérative et la pertinence de ses décisions de gestion.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (P.N.B.) : 433,0 millions d'euros

Après une année 2007 marquée par la baisse du PNB d'activité commerciale, en lien notamment avec la baisse de la tarification à la clientèle, l'exercice 2008 a vu cette tendance inversée avec un PNB d'Activité commerciale en hausse de +0,1 %.

Le PNB issu de des placements financiers n'a pas échappé à la baisse généralisée des places boursières, (-24,2 % sur l'année), baisse toutefois atténuée par le choix de la Caisse régionale de couverture du risque action.

Au final, le Produit Net Bancaire diminue de -5,0 % sur un an à 433,0 millions d'euros.



- Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent fortement avec une hausse de +28,1 millions d'euros (+11,9 %) par rapport à 2007. Cette hausse s'explique notamment par la forte évolution des encours crédit qui progressent de +9,7 %, et ce dans un contexte de stabilisation des taux et de reconstitution des marges crédit.
- Les produits nets sur opérations financières diminuent de -44,7 millions d'euros du fait d'une moindre externalisation de plus-values et d'une augmentation des provisions sur titres de placement. Le montant des plus-values latentes s'établit à fin 2008 à +14,4 millions d'euros. Les moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élèvent à 10 millions d'euros.
- Les produits nets sur commissions sont en diminution de -8,3 millions d'euros (-4,9 %), impactés par la baisse tarifaire intervenue au mois de septembre 2007. A noter ainsi, la baisse de -4,4 millions d'euros des commissions de dysfonctionnement (-9,3 M€ sur deux ans).
- Les autres produits nets d'exploitation progressent de +2,2 millions d'euros (+7,5 %), en raison principalement de l'augmentation des commissions Assurance Décès Invalidité conséquence de la forte progression des encours crédit.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (R.B.E.) : 190,3 millions d'euros

Les charges de fonctionnement diminuent de -2,2 %, la réduction des coûts permettant de financer les investissements commerciaux (ouverture d'agences, recrutements). Le Résultat Brut d'Exploitation baisse de -8,4 % pour atteindre 190,3 millions d'euros (-17,4 millions d'euros). Le coefficient d'exploitation s'établit à 56,0 %.

- Les Frais de Personnel baissent de -2,5 millions d'euros (-1,7 %) du fait notamment de l'impact des départs en retraite.

- Les Autres Charges, en baisse de -3,2 %, sont le reflet de la politique de maîtrise des charges courantes de la Caisse régionale ainsi que des économies issues de la bascule en 2006 sur la plateforme informatique Atlantica.
- Les Dotations aux Amortissements sont en diminution de -0,1 million d'euros (-0,3 %) suite à l'arrivée en fin d'amortissement d'investissements informatiques importants.

LE COÛT DU RISQUE : une dotation nette de 54,4 millions d'euros

Le taux de créances douteuses et litigieuses s'élève à 2,47 % contre 2,51 % à fin 2007. Afin de consolider sa solidité financière, la Caisse régionale a porté son taux de couverture des créances douteuses et litigieuses à 74,8 % (contre 72,2 % fin 2007) et a doté ses provisions collectives sur encours sains (120 millions d'euros à fin 2008 contre 118 M€ à fin 2007).

Ainsi, la dotation nette au coût du risque s'élève au total à 54,4 millions d'euros avec :

- Dotations nettes aux dépréciations figurant en déduction de l'actif : -45,0 millions d'euros.
- Dotations nettes aux provisions de passif : -7,5 millions d'euros.

A noter que le Crédit Agricole d'Aquitaine ne détient aucun actif investi dans les subprimes américains.

LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL : -0,4 millions d'euros

Il enregistre les charges liées à la finalisation de la construction du G.I.E. Atlantica. Pour l'année 2008, elles s'élèvent à -0,4 millions d'euros.

LE RÉSULTAT NET : 101,9 millions d'euros

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net s'établit à 101,9 millions d'euros, en hausse de +11,6 % sur un an.

L'affectation des résultats

Le Conseil d'Administration a décidé le 29 janvier 2009 de soumettre à l'Assemblée Générale les distributions suivantes du résultat :

- 3,094 millions d'euros au titre de la rémunération des parts sociales,
- 11,634 millions d'euros au titre des dividendes des Certificats Coopératifs d'Investissement (C.C.I.), soit un montant de 1,20 euros par CCI,
- 14,843 millions d'euros au titres des dividendes des C.C.A., soit également 1,20 euros par certificat.



Affectation du résultat (en euros)	
Résultat net 2008	101 922 784
Report à nouveau créateur	86 108
Total à affecter	102 008 892
Intérêts aux Parts Sociales	3 093 543
Dividendes aux CCI	11 634 000
Dividendes aux CCA	14 843 172
Réserve spéciale « Mécénat »	2 280
Réserve légale	54 326 923
Autres réserve	18 108 974

Historique des résultats distribués

Résultats distribués (en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08
Intérêts aux Parts sociales	3 221	3 094	3 344	3 094
Dividendes aux CCI	9 307	9 501	11 634	11 634
Dividendes aux CCA	11 875	12 122	14 843	14 843
TOTAL	24 403	24 717	29 822	29 571

e. Les comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Crédit Agricole d'Aquitaine sont établis selon les normes comptables IAS/IFRS. Ils incluent les comptes sociaux de la Caisse régionale, ceux des 109 Caisses locales, du fonds dédié Force Aquitaine constitué en juin 2007 et la mise en équivalence de la participation détenue par la Caisse régionale dans Crédit Agricole Grands Crus. Ce périmètre correspond aux dispositions de la réglementation bancaire.

Le bilan consolidé

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2008 s'élève à 15 242 millions d'euros, contre 14 763 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une progression de +3,2 %. Les capitaux propres s'élèvent à 2 127 millions d'euros en baisse de -19,2 %, résultant principalement de la valorisation des titres disponibles à la vente, et plus particulièrement des titres de la S.A.S. Rue La Boétie, holding portant la participation des Caisses régionales dans Crédit Agricole S.A.

Le compte de résultat consolidé

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 436,0 millions d'euros en diminution de -4,6 %. L'écart entre les PNB social et consolidé correspond principalement à l'incidence des retraitements IFRS (variation de juste valeur des titres et instruments financiers de transaction).

Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 192,0 millions d'euros (-5,9 %). Les charges générales d'exploitation reculent à 230,7 millions d'euros (-3,6 %). Il est à noter que le Résultat Brut d'Exploitation consolidé intègre les coûts informatiques liés à la construction du G.I.E. Atlantica. Après déduction du coût du risque, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, et de l'impôt sur les bénéficiaires, le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 103,4 millions d'euros enregistrant une hausse de +0,1 % sur un an.

f. Activité des filiales et participations

La Caisse Régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie du 04 juillet 2008 à hauteur de 131 840 640 euros.

Cette augmentation a été réalisée par capitalisation d'avances en compte courant à hauteur de 5 925 590 € et pour le solde, soit 125 915 050 euros, par paiement en numéraire.

A cette même date, la Caisse a annulé la garantie de financement donnée le 30 juin 2008 à la SAS Rue La Boétie dans le cadre de cette augmentation de capital pour un montant de 259 633 050 euros ; cette garantie a généré pour la Caisse un produit de 1 604 616 euros sur l'exercice.

En 2008, la SAS Rue La Boétie a par ailleurs réalisé plusieurs tirages sur les lignes d'avances en compte courant accordées par la Caisse régionale, pour un montant global de 157 577 323 euros.

Le 28 juillet 2008, la Caisse a participé à l'augmentation de capital de CA Grands Crus à hauteur de 4 444 800 euros ; cette opération n'a pas modifié sa part dans le capital de la société.

Le 26 novembre 2008, la Caisse régionale a consenti une avance en compte courant au GIE ATLANTICA pour un montant de 1 413 728 euros, dans le cadre du rachat par ce dernier du site de production de Gradignan ; cette avance a été intégralement appelée.

En décembre 2008, la Caisse régionale a consenti une avance en compte courant au GIE ATLANTICA pour un montant global de 2 465 253,25 euros, dans le cadre du projet ANETO de construction d'une 2^{ème} unité de production informatique sur le site de Gradignan.

Cette avance a fait l'objet d'un premier appel de fonds de 285 803,49 euros le 23 décembre 2008.

Par ailleurs, la Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de sa filiale CAAAI pour 4 000 000 euros ; au 31 décembre 2008, sa participation dans cette filiale s'élève à 8 037 000 euros.

CAAAI a acquis en 2008 les filiales suivantes :

- SAS Puglisi (à 51 %) pour un montant de 710 000 euros,
- SAS La Centrale de l'Immobilier (à 100 %) pour un montant de 1 749 854 euros,
- SAS Immocentre (à 100 %) pour un montant de 1 042 240 euros,
- SAS DSI (à 100 %) pour un montant de 574 945 euros,
- SARL ASI (à 100 %) pour un montant de 128 427 euros,
- SARL MDS (à 100 %) pour un montant de 84 227 euros,
- SARL Lang Fournier (à 100 %) pour un montant de 450 210 euros.

La Caisse régionale a consenti à CAAAI des avances pour un montant global de 6 500 000 euros.

La Caisse régionale a consenti une avance de 300 000 euros à la SCI IMMOCAM 47.

La Caisse Régionale a consenti en 2007 une avance en compte courant à la SCI Bersol-la-Madeleine de 2 200 000 euros, remboursée à hauteur de 800 000 euros le 1er août 2008 et le solde (1 400 000 euros) le 3 décembre 2008.



Par ailleurs, les filiales ont produit les résultats 2008 comme suit :

- La S.A.S. Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100 % de la Caisse régionale et spécialisée dans l'intermédiation immobilière - bénéfice estimé provisoire avant certification par les Commissaires aux Comptes de 412 000 euros.
- La S.A.S. Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100 % de la Caisse régionale et spécialisée dans les transactions immobilières - perte estimée provisoire avant certification par les Commissaires aux Comptes de 2 850 000 euros.
- La SAS Crédit Agricole Expansion (C2AE), filiale à 100 % de la Caisse Régionale et spécialisée dans la prise de participation dans les entreprises régionales – perte de 15 166 euros au 30/06/2008.
- La S.C.I. Bersol-la-Madeleine, Société Civile Immobilière contrôlée à 100 % par la Caisse Régionale d'Aquitaine, propriétaire de l'immeuble de Gradignan loué au G.I.E. Atlantica et qui a vendu cet immeuble au GIE Atlantica en 2008 – bénéfice de 5 993 650 euros.
- La S.C.I. Turenne-Wilson, Société Civile Immobilière contrôlée à 97,72 % par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire du site de Bordeaux loué à la Caisse régionale – bénéfice de 725 182 euros.
- La S.C.I. Cam du Libournais, Société Civile Immobilière contrôlée à 93 % par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale – bénéfice de 164 934 euros.
- La S.C.I. Cam 2, Société Civile Immobilière contrôlée à 100 % par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire de l'agence Libourne Foch louée à la Caisse régionale – bénéfice de 35 381 euros.
- La S.C.I. Campayrol, Société Civile Immobilière contrôlée à 92 % par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Agen loué à la Caisse régionale et à la SA Marraud – bénéfice de 774 249 euros.
- La S.C.I. Immocam 47, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,20 % par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale – bénéfice de 24 232 euros.
- La S.C.I. Le Mas, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,31 % par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Aire loué à la Caisse régionale – bénéfice de 528 456 euros.

g. Les perspectives

C'est fin 2007 qu'un nouveau projet stratégique à horizon 2010 a été lancé au sein de la Caisse régionale. Fruit d'un travail d'analyse et de réflexion de plus de 150 acteurs du Crédit Agricole d'Aquitaine, ce projet, baptisé « Destination Clients 2010 » s'organise autour de 4 axes :

1. Mettre le client et sa satisfaction au cœur de la Caisse régionale

Orientation prioritaire du projet, le client et sa satisfaction sont placés au centre des actions qu'envisage la Caisse régionale pour les trois années à venir. Dans la suite de la baisse des tarifs réalisée en septembre 2007, le Crédit Agricole d'Aquitaine entend poursuivre la mise en œuvre d'engagements vis-à-vis de ses clients touchant aux modes de relation et de distribution, au

conseil et à l'accueil en agence, l'objectif étant de garantir un haut niveau de qualité et de personnalisation de la relation client.

2. Renforcer la performance et la compétitivité des organisations et poursuivre la baisse des coûts

Le souci d'offrir des produits innovants et compétitifs à ses clients conduit la Caisse régionale à améliorer constamment ses processus dans une logique de baisse de ses prix de revient et d'amélioration de la qualité. Ainsi, les outils de pilotage et de mesure des performances seront adaptés aux orientations stratégiques.

Enfin, la Caisse régionale étudiera les opportunités de mises en commun de moyens avec les Caisses de Crédit Agricole voisines.

3. Favoriser la mobilisation des équipes autour des « managers entrepreneurs »

L'esprit de « Destination Clients 2010 » se concrétisera également dans l'engagement des hommes et des femmes salariés du Crédit Agricole d'Aquitaine. Cette mobilisation s'exprimera à travers plus de communication, d'autonomie, d'expertise mais aussi et surtout, plus de responsabilité pour les managers.

4. Conquérir de nouveaux espaces de croissance

Qu'il s'agisse d'assurances, de flux, d'immobilier ou de banque d'affaires, la Caisse régionale s'est fixé des objectifs ambitieux sur chacun de ces territoires de croissance. Le développement de ces métiers permettra de renforcer la relation durable qui lie la Caisse régionale à ses clients et à ses territoires.

« Destination Clients 2010 » est porteur de changements pour le Crédit Agricole d'Aquitaine, en interne pour ses élus et salariés mais aussi, en externe, pour ses clients et ses sociétaires. Il réaffirme néanmoins des valeurs fortes que le Crédit Agricole n'a cessé de défendre tout au long de son histoire : la responsabilité, le professionnalisme, la solidarité et la proximité.

Ce projet intègre parfaitement l'environnement du Crédit Agricole d'Aquitaine, et notamment la volonté de se donner les moyens d'anticiper et de s'adapter aux évolutions constantes dans les domaines des technologies, des territoires, des valeurs ou des modes de consommation.

h. Les conséquences sociales et environnementales de l'activité

Le bilan social et les actions mises en œuvre dans le cadre du développement durable font l'objet d'un développement particulier dans le Rapport Institutionnel joint à ce Rapport Financier.

3. La Gestion des risques

a. Le contrôle interne

Dans le cadre de la Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans un rapport joint au Rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la Caisse régionale.



Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et intégré au présent document, rassemble en particulier des informations sur les principes d'organisation du dispositif de contrôle interne en vigueur au Crédit Agricole d'Aquitaine. Y sont décrits notamment les dispositifs de contrôle permanent, de prévention et de contrôle des risques de non-conformité et de contrôle périodique.

b. Facteurs de risques

Le risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La politique crédit inclut la gestion de limites et se décline selon trois axes :

- Aspect risque
- Aspect délégation
- Aspect d'engagement global et de respect des limites réglementaires.

L'intégration des limites, des notations et le respect des délégations se fait avant la prise de décision d'accord du crédit, ce qui garantit une qualité satisfaisante d'appréciation du risque à partir de l'analyse individuelle du dossier. Tout dépassement de limites par dossier est soumis à l'accord du Comité des Prêts et présenté a posteriori pour information en Comité Risques et Provisions et au Conseil d'Administration.

Les limites applicables en 2008 sont détaillées par marché et sont exprimées en montant :

- Pour le **marché des Entreprises**, il s'agit d'une limite d'encours en risques nets de la garantie FONCARIS par groupe de risque, qui a été fixée à 65 millions d'euros par groupe de risque.
- En ce qui concerne les **grandes collectivités publiques**, la limite en encours sur une Collectivité Publique est de 110 millions d'euros par groupe de risque.
- En ce qui concerne le **marché de l'Agriculture**, les limites d'encours par groupe de risque sont fixées à 20 millions d'euros par groupe de risque pour la Viticulture et 10 millions d'euros pour les autres filières de l'agriculture.
- Pour le **marché des Professionnels**, la limite d'encours par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros par groupe de risque.
- Sur le **marché de la Promotion Immobilière**, les limites sont les suivantes :

- Pour les sociétés respectant les conditions suivantes :

Note	> = C+
Volume d'activité (EBE + produits des participations)	> 5 M€
25 M€ d'encours sans aucune limite en nombre d'opérations	

- Pour les filiales du groupe (Litho promotion, Monné-Decroix) : 50 M€
- Pour les autres sociétés : < 10 M€ par groupe de risque.

Sur le marché des particuliers, la limite d'encours par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros par groupe de risque.

Concernant le marché des Crédits Syndiqués, ont été établies les limites suivantes :

- Encours global : 500 millions d'euros d'autorisation
- Encours :
 - par secteur d'activité ≤ 100 millions d'euros
 - par contrepartie selon cotation

A+	A	B+	B	C+	C	C-
≤ 40 M€	≤ 35 M€	≤ 30 M€	≤ 25 M€	< 20 M€	< 15 M€	< 10 M€

D'une manière générale, les limites ont été respectées au cours de l'année 2008. Cependant, au 30/09/2008 (derniers éléments disponibles), deux dépassements de limites ont été observés sur les marchés des Particuliers, un pour les Entreprises, et un pour les Collectivités Publiques. Ces dépassements ont fait l'objet d'une information en Comité Risques et Provisions.

Chaque marché dispose d'une politique de garanties. Elle vise à fournir au réseau d'agences les règles en matière de garantie à appliquer dans la distribution du crédit à la clientèle. La politique de garanties limite les exclusions de délégations, en cohérence avec l'extension des délégations d'octroi.

Dans l'objectif de réduire le risque de crédit, la Caisse Régionale a recours à un certain nombre de mécanismes : syndicats internes aux Groupe, garanties (FONCARIS, SIAGI, OSEO).

Il est retenu dans le cadre de Bâle II que les garanties sont un facteur de réduction des risques et génèrent en cela une diminution de l'exigence en Fonds Propres. Par contre, si l'exigence de garanties s'accroît avec les risques que présente l'opération, la garantie ne justifie jamais le crédit. Celui-ci ne peut être consenti que parce qu'il est en adéquation avec les besoins du client et la capacité à rembourser de ce dernier.

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole, et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2008, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 96 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 4.2 Milliards d'euros. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Pools.



Equivalent S & P	AAA	AA	A	BBB	BB	B	SS
%EAD 2007 12	12,2 %	13,5 %	14,4 %	28,4 %	23,5 %	3,0 %	5,0 %
%EAD 2008 12	8,3 %	10,6 %	13,6 %	32,9 %	29,4 %	1,9 %	3,2 %

L'analyse des risques se fait à travers le Comité Risques et Provisions sous la présidence du Directeur Général Adjoint. Différents points y sont abordés, et notamment :

- la situation des risques de crédit (mensuel),
- le suivi des limites issues de la politique crédit (trimestriel),
- la mise en œuvre de la réforme Bâle II.

En 2008 ont notamment été présentées : la mise en œuvre de la réforme Bâle II, la mise à jour de la provision collective pour risques de crédit, l'évolution des règles de provisionnement, l'actualisation des politiques crédit.

Des revues de portefeuille ont lieu périodiquement avec chaque marché (mensuellement pour le marché des Entreprises et tous les deux mois pour le marché des Particuliers, des Professionnels et de l'Agriculture) afin d'évaluer les risques de crédit. Ces périodicités sont supérieures à celles fixées par le CRBF 97-02.

Une provision sur base collective des encours dégradés qui ne sont pas douteux, fondée sur des indicateurs Bâle II a été mise en œuvre au 31/12/07, et révisée en 2008 ; elle s'établit au 31/12/08 à un niveau de 120 millions d'euros. Elle est fondée sur les créances dont la notation est dégradée, à l'exception essentiellement de celles déjà dépréciées.

La Caisse régionale n'a par ailleurs pas de risque pays à gérer.

Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée en début d'année 2008 et adoptée par le conseil d'administration en avril 2008.

En a découlé la définition de nouvelles orientations sur les horizons de gestion (Titres de Placement « Banking book » / Titres d'Investissement) et les allocations par compartiment (optimisation du couple risque / rendement).

Banking book

La Caisse régionale a adopté un dispositif de suivi des risques de marché rapportés au « banking book » ayant pour grandes lignes :

- des seuils d'alerte par classe d'actifs en cas de baisse des valorisations
- une limite globale de perte suivie chaque jour, calculée par rapport :

- Au maximum du montant des plus-values latentes observé quotidiennement depuis le 1er janvier (y compris celle rattachées aux opérations de couverture des portefeuilles mises en place) majoré des plus-values de cession réalisées.
- Avec surveillance de seuils d'alerte de la Direction Générale et du Conseil d'Administration dépendant du niveau de repli des plus values latentes.

« Trading Book »

Le portefeuille de Trading est composé exclusivement de swaps (10 millions d'euros de positions au 31/12/2008) dont la gestion est encadrée par les limites suivantes :

- limites individuelles à la hausse :
 - une limite fixée à 3 % de surperformance par rapport à la valorisation minimale observée depuis l'intégration dans le portefeuille.
- limites à la baisse :
 - une limite globale de perte : base de 1 % du PNB pour 150 millions d'euros d'enveloppe.
 - Des limites individuelles,

Par ailleurs, un calcul de VAR portant sur les portefeuilles de trading et de banking book est effectué mensuellement grâce à l'outil mis à disposition par les équipes de CAAM. Il est présenté en comité de trésorerie.

Au-delà du calcul de la VAR qui ne permet pas d'appréhender l'impact de conditions extrêmes de marchés, la CRCAM mesure mensuellement les effets de crises majeures sur la valorisation de ses portefeuilles de banking et de trading book, conformément aux principes du groupe retenus pour les stress scénarios.

La Caisse régionale détient dans son portefeuille de titres d'investissements deux EMTN ayant chacun en sous jacent un CDO (Collateralized Debt Obligation), pour un montant placé total de 15 000 000 euros.

Ces opérations réalisées antérieurement à l'année 2008 s'inscrivaient dans un dispositif de limites d'engagement par contrepartie permettant d'allouer (sous conditions) une partie des titres d'investissements sur le segment « corporate » et de manière plus spécifique sur des supports titrisés. Ils sont valorisés au coût amorti jusqu'à leur échéance.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine, au travers du fonds dédié « Force Aquitaine », détient depuis juin 2007, 3 000 000 euros d'une tranche AAA d'un CFXO (Collateralized Foreign eXchange Obligation). Cette opération est attachée au portefeuille de placement de la Caisse régionale : rangée dans la catégorie des fonds alternatif elle rejoint les dispositifs de surveillance des risques de marché décrits précédemment.

La CRCAM n'a réalisé aucune nouvelle opération sur les dérivés de crédit et de change en 2008.

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). L'allocation sur cette classe d'actif est déterminée en début d'année lors de la révision de la politique de placement.



Le risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

La Gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) repose sur un ensemble d'outils de pilotage ayant pour objectif d'optimiser la structure du bilan de la Caisse régionale afin de pérenniser et d'optimiser le Produit Net Bancaire.

Le risque de taux sur l'année est mesuré par la sensibilité du PNB à une variation des taux de marché de 1 %.

La méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse Régionale d'Aquitaine est celle des Gaps Statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.

Par ailleurs, l'option prise par la Caisse régionale pour entrer, à compter du 1^{er} janvier 2005 dans le système des Avances Miroirs Structurées (AMS) proposé par Crédit Agricole S.A continue de modifier de façon importante le risque de taux de la Caisse et par la même sa politique de couverture.

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse régionale calcule chaque trimestre les gaps statiques Taux fixes et inflation et la sensibilité du PNB aux taux, sur des durées de 1 an à 15 ans, par pas de 1 an. Un scénario catastrophe est calculé au minimum une fois par an.

La mise à jour du dispositif de limites a été adoptée par le Conseil d'Administration en avril 2008.

Les limites retenues sont conformes aux préconisations actuelles de CA.sa. Elles sont basées sur la sensibilité, c'est-à-dire l'impact d'une variation des taux de 100bp sur le PNB (en %) :

- Limite de 1 an à 3 ans : sensibilité maximale de 1 % du PNB Total (prev N),
- Au-delà 3 ans : sensibilité maximale de 2 % du PNB total (prev N).

Un nouvel outil de mesure du risque de taux, Cristaux 2, a été mis à disposition des Caisses régionales. Encore en phase de fiabilisation, il devrait amener le Groupe à revoir le dispositif global de mesure et de limites du risque de taux en 2009.

La Direction financière présente le reporting sur le risque de taux et le suivi des limites au Comité Actif-Passif qui se réunit tous les trimestres. Ce Comité fixe les orientations sur la gestion du risque global de taux d'intérêt et décide des mesures de couverture. Il veille au respect des limites, valide la charte, ses modifications ou compléments, et prépare le reporting au Conseil d'Administration. Les opérations de couverture décidées par le Comité Actif-Passif sont mises en œuvre par le service Trésorerie et contrôlées par le Gestionnaire Actif-Passif.

La dernière analyse du risque de taux en 2008 a été réalisée sur l'arrêté de septembre : au 3^{ème} trimestre, la Caisse Régionale d'Aquitaine est exposée à la hausse des taux sur les trois premières années puis à la baisse des taux au-delà. Elle respecte les limites de sensibilité de 1 % sur la période 1 à 3 ans mais dépasse les limites de 2 % sur les durées supérieures à 10 ans. Les évolutions attendues de l'exposition de la Caisse au risque de taux au 31/12/2008 ne sont pas susceptibles de remettre en cause sa politique ALM.

Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole S.A. assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

L'accroissement important des encours de crédits sur ces dernières années a amené la Caisse régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité. A ce titre, le Comité Actif-Passif intègre une approche spécifique du risque de liquidité. Le suivi et la gestion du risque de liquidité est confié à la Direction Financière, au sein de l'activité de gestion globale de bilan.

La Caisse régionale a revu en 2008 sa politique de gestion du risque de liquidité. Ces orientations ont été validées par le Conseil d'Administration en avril 2008.

Le Comité de Gestion Actif-Passif trimestriel, fixe les limites et décide des programmes à engager pour gérer et couvrir les risques. Par ailleurs, un suivi mensuel du coefficient de liquidité et du besoin de liquidité est assuré en Comité de Trésorerie. Cette politique a ainsi été revue dans le cadre de l'augmentation de capital Crédit Agricole S.A. du mois de juin.

Le programme de couverture 2008 a porté sur la mise en place d'opérations d'emprunts en blancs d'une durée moyenne de 2 ans, de remboursements de placements en blanc et de swaps (hors-bilan), ainsi que le recours maximum aux mécanismes de refinancement des crédits, spécifique au Groupe Crédit Agricole. A noter le recours à la SFEF à partir de novembre 2008.

La Caisse régionale a mis en place un dispositif de suivi et de gestion de son risque de liquidité dans le cadre de sa politique de gestion globale de bilan. Il repose sur le suivi des ratios et indicateurs suivant :

- le coefficient de liquidité,
- le coefficient de transformation,
- les GAP prévisionnels de liquidité.

et sur l'optimisation des conditions de refinancement des activités (en montants et durées) :

- auprès de la clientèle (DAV, DAT, TCN, produits d'épargne)
- auprès de Crédit Agricole S.A. : avances miroirs (issues d'une partie de la collecte clientèle (Livrets, Epargne-Logement), avances globales (50 % des prêts à moyen et long terme), compte courant de trésorerie ou emprunts en blancs (de 1 semaine à 10 ans)
- sur les marchés financiers : émission de Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN).

Le Coefficient de Liquidité et les ratios d'observation (ratios projetés) sont calculés trimestriellement, selon la procédure définie dans le corpus de Crédit Agricole S.A., au moyen de l'outil BAFICAM. La norme réglementaire est fixée à 100 % minimum, Crédit Agricole S.A. recommande aux Caisses régionales le respect d'un seuil de 120 %.



Le Coefficient de Transformation du Bilan, mesure le rapport entre les emplois et les ressources pondérés par leur durée : l'adéquation des postes d'actif et de passif en fonction de leur amortissement dans le temps.

Le Gap de Liquidité est calculé chaque trimestre par Crédit Agricole S.A. Il permet :

- d'analyser les excédents et déficits de liquidité par maturité en modélisant l'écoulement des ressources et les emplois du bilan,
- de suivre les limites fixées pour l'ensemble des Caisses régionales

La crise de liquidité déclenchée en août 2007 sur les marchés financiers s'est intensifiée au mois de septembre 2008. Cette crise se traduit par un tarissement et un renchérissement sans précédent du prix de la liquidité (coûts prohibitifs de refinancement et absence d'intervenants sur le marché interbancaire).

Pour faire face à cette crise de liquidité, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre afin d'optimiser le coût de la liquidité dans le strict respect des limites fixées. Un programme de refinancement complémentaire a été conduit à partir du mois d'octobre 2008 en remplacement de l'accord de refinancement. La Caisse régionale dispose ainsi en décembre d'une marge de manœuvre confortable pour respecter les limites réglementaires sur le ratio de liquidité.

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Recommandation Crédit Agricole S.A.	Cible interne CR	Mesure 12/08	Mesure 12/07
Coefficient de liquidité	100 %	120 %	>100%	137%	256%

Au 2e semestre 2008, Crédit Agricole S.A. a mis à l'étude un nouveau dispositif d'encadrement de la liquidité CT et MLT. Ce dispositif est en phase de test et la Caisse régionale sera amenée à revoir son dispositif de suivi et de gestion de son risque de liquidité en 2009.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes, des personnels, des systèmes ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition englobe les 7 catégories de risques Bâle II : fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, relations clientèle, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes et traitement des opérations et gestion des processus.

La réalisation en 2008, de la cartographie 2007 des risques opérationnels a permis d'inclure l'analyse de 6 processus supplémentaires par rapport à la cartographie 2006 et des plans d'actions ont été créés ou modifiés en fonction des cotations obtenues. Les stress scenarii (risques potentiels d'une gravité extrême) ont été évalués et revus en fin d'année.

Le périmètre Risques Opérationnels a été mis à jour et les principes des méthodes de calcul des EFP (exigences de fonds propres) définitivement validés (méthode AMA sur tout le périmètre comptable consolidé).

Les calculs EFP (exigences de fonds propres) ont été conduits à deux reprises et ont permis grâce au choix fait par le Groupe Crédit Agricole d'une méthode de calcul dite « avancée », de diminuer le niveau de fonds propres requis par l'évaluation

personnalisée du niveau de risque de la CR et la prise en compte, dans les limites réglementaires autorisées, de la notion d'assurance.

Au travers de l'ensemble de ces traitements et évolutions, l'objectif recherché est de disposer d'un véritable outil de gestion et de maîtrise des risques opérationnels, axé sur la prévention.

Au cours du second semestre 2008, une mission d'Audit a été menée pour s'assurer de la conformité du dispositif Risques Opérationnels mis en place à la Caisse d'Aquitaine et a permis de valider l'organisation existante.

Les risques de non-conformité

Les risques de non-conformité font l'objet d'un développement particulier dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, et dans la partie sur les données sociales et environnementales du rapport de gestion.

c. Les normes prudentielles

- Le ratio de solvabilité européen, qui mesure le rapport entre les fonds propres et les engagements pondérés, s'élève à 12,45 % au 31 décembre 2008. La norme exigée par la Commission Bancaire est de 8 %.
- A la différence de 2007, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'est pas soumise au ratio d'adéquation des fonds propres (CAD) au titre de l'exercice 2008. Ce ratio mesure la couverture globale des risques de crédit et de marché par les fonds propres.
- Par ailleurs, le coefficient de liquidité qui mesure le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois s'élève à 137 % au 31 décembre 2008, dépassant ainsi la norme minimale requise de 100 % par le Comité de la Réglementation Bancaire dans son règlement n° 88-01.
- Enfin, selon les termes du règlement n° 93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles de division des risques sont respectées :
 - Aucun crédit à un même emprunteur dépassant 25 % des fonds propres,
 - L'ensemble des risques encourus du fait des opérations réalisées par les clients dont la somme des concours excède 10 % des fonds propres, ne dépasse pas 8 fois le montant de ces fonds propres.



4. Gouvernance d'entreprise

a. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

NOM	PRENOM	FONCTION EXERCEE DANS LA SOCIETE	FONCTIONS EXERCEES HORS DE LA SOCIETE ET AUTRES MANDATS
ARCHAMBAUD	Jean-Claude	Président délégué Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur CUMA de Brugnac Membre UNICEFI Lot et Garonne Co-gérant SCI GUEYZE Immobilier
BOURDENX	Danièle	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Néant
CAMPI	Christine	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur Société Civile Vin du TSAR Gérant SCI Gambetta Esquiba - FUMEL
CAZENAVE	Nadine	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur SOLOGEMIN Agen Gérant EARL Cambet Membre GFA de LABARTHE
CHAUMETTE	Damien	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur Lycée Agricole Dax-Oeyreluy
COUDERT	Bernard	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur Syndicat des Bordeaux et Bordeaux supérieur
CUVELIER	Didier	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Co-gérant Sté Civile Fermière Léoville Poyferré Co-gérant GFA Domaine de Saint Julien Co-gérant Sté Fermière CUVELIER Co-gérant GFA Domaines CUVELIER Administrateur SAS H. CUVELIER & Fils Associé SARL Camille Godard Administrateur SCI Compagnie Immobilière d'Eylau Gérant SCI Villa Julia Administrateur SA Madeo Exploitation
DOUET	Christian	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Médecin Conseil Mutualité Sociale Agricole Aquitaine Trésorier Institut de Pneumologie d'Aquitaine
DUBROCA	Christian	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur /Trésorier Coopérative Vallée du Lot Gérant SCA Petit Boussères Gérant GFA Boussères
GAUTIER	Gérard	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Gérant SCEA Vergers de la Calvétie Gérant SCI M et G Administrateur Lycée Privé l'Oustal Associé SARL Mercerie Plus
GARUZ	Rémi	Président délégué Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur Cave Coopérative de Sauveterre de Guyenne Vice-Président Syndicat Viticole de Bordeaux Président Directeur Général Producta S.A. Gérant EARL Martinez Garuz Associé GFA de Pombrède Gérant SCI Résistance Gérant et Associé SARL Saint Vincent
GENTIE	Patrice	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Gérant SARL Pépinières Viticoles GENTIE Gérant SCA Pépinières Viticoles GENTIE Administrateur AGC Lot et Garonne Administrateur CUMA la Vendangeuse Villeneuveoise Vice-Président Syndicat des Pépiniéristes Viticoles de la Gironde et du Sud Ouest Président Groupement d'Employeurs du Guide Gérant Société Civile Le Guide
HEURTAUT	Jean-Paul	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Gérant SCEA Domaine de Bel Air Gérant EARL Domaine de Lagnereau
LAFOI	Daniel	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Co-gérant SCEA Les Vignobles de Lamothe Co-gérant GFA Château Barrau Administrateur Lycée Viticole Bordeaux-Blanquefort Administrateur Lycée Viticole Libourne Montagne



LANNELONGUE	Gérard	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Président Qualisud Landes Gérant/Président SCI de Lescloupe Président 4 Saisons Administrateur/Trésorier Association Française Indications Géographiques Administrateur Union Nationale des Groupements d'Employeurs Administrateur Réseau Hexagone
LE GRIX de la SALLE	Antoine	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Gérant SCEA Philippe/Antoine Le Grix de la Salle Gérant SARL Antoine Le Grix de la Salle Membre GFA Le Grand Verdus Délégué cantonal - Administrateur Syndicat des Bordeaux et Bordeaux supérieur Membre Fédération des Grands Vins de Bordeaux Administrateur ADEFA Gironde
LESPIAUCQ	Bernard	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur MAISADOUR Associé non exploitant EARL POUYCAPERAN Membre Comité de Liquidation "Les Fermiers Landais" Gérant Les Produits du Peyriguet Gérant GFA de la Trougne
MASSE	Francis	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Gérant GAEC des Vignobles MASSE Gérant SARL des Vignobles MASSE Gérant Domaine du Terrefort Président SAFER Aquitaine - Atlantique Président APIETA Secrétaire Adjt Chambre Agriculture de la Gironde Administrateur Centre de Gestion et de Comptabilité Gironde
NEGRE	Francis	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	1er adjoint au Maire Commune d'Aubiac Président Fédération départementale ovine Administrateur Fédération nationale ovine
PARGADE	Jean-Pierre	Président Crédit Agricole d'Aquitaine	Administrateur Crédit Agricole S.A. Président Foncaris Administrateur Crédit Agricole Asset Management Administrateur Segespar Administrateur Crédit Agricole Grands Crus Administrateur Grands Crus Investissement Administrateur LCL Administrateur Crédit Agricole Leasing Président AGC des Landes Membre Chambre régionale Agriculture Aquitaine Co-gérant EARL SAMAR Co-gérant SCEA Novoporc Gérant SARL AGRI Informatique Service Administrateur SEM Route des Lasers Secrétaire Chambre d'Agriculture des Landes Président CGA 40 Administrateur FDSEA des Landes
TAUZIN	Pascal	Administrateur Crédit Agricole d'Aquitaine	Gérant ERAL du Capitayne Membre FDSEA des Landes Trésorier AGC Landes Administrateur CGA Landes Président Association GVA Saint-Sever Gérant Association copropriétaires station Capérot Membre Chambre d'Agriculture des Landes
CHATEAU	Guy	Directeur Général Crédit Agricole d'Aquitaine	Président Prédica Administrateur Pacifica Membre Comité de gestion Uni Edition Administrateur GIE Attica Administrateur GIE Atlantica Président Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière Président Crédit Agricole Aquitaine Immobilier Secrétaire Général HECA



b. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

Ces éléments sont détaillés dans la note 7.6 des Annexes aux Etats Financiers Consolidés dans le paragraphe « Rémunérations des principaux dirigeants, membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration ».

c. Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société

Etat récapitulatif des opérations réalisées par des dirigeants du Crédit Agricole d'Aquitaine, au cours de l'exercice 2008, pour ceux dont le montant cumulé des dites opérations excède 5 000 euros (en application de l'arrêté du 9 mars 2006 modifiant le règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

Dirigeant	Description des opérations
Jean-Pierre PARGADE	Acquisition de 260 CCI Aquitaine pour un montant de 4 807,40 euros
Personne liée à Rémi GARUZ	Acquisition de 50 CCI Aquitaine pour un montant de 940 euros
Personne liée à Rémi GARUZ	Acquisition de 50 CCI Aquitaine pour un montant de 941 euros
Personne liée à Bernard COUDERT, Antoine LE GRIX DE LA SALLE et à Rémi GARUZ	Acquisition de 5000 CCI Aquitaine pour un montant de 104 700 euros
Guy CHATEAU	Souscription de FCPE Aquitaine I pour un montant de 19 630,76 euros

5. Structure du capital de la société

a. Répartition du capital

	Nombre	Montant (en €)	Structure
Parts sociales	27 412 875	83 609 268,75	55,4 %
Certificats Coopératifs d'Investissement	9 695 000	29 569 750,00	19,6 %
Certificats Coopératifs d'Associés	12 369 310	37 726 395,50	25,0 %
Total	49 477 185	150 905 414,25	100,00 %

b. Participation des salariés au capital social

en nombre	31/12/2008
CCI détenus par les salariés pour leur compte propre	119 089
CCI détenus par les salariés par l'intermédiaire de leur PEE	1 246 201
Total CCI détenus par les salariés	1 365 290
Titres composant le capital social	49 477 185
Participation des salariés au capital social de la CR	2,8 %

NB : chiffres intégrant les CCI détenus par les salariés et les retraités de la Caisse régionale au 31/12/2008



6. Caractéristiques du programme de rachat de CCI

a. Descriptif du programme de rachat

Depuis 2001, la Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI dont la finalité unique est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. L'animation de ce contrat est confiée à Crédit Agricole Cheuvreux.

Le 17 janvier 2008, l'Assemblée Générale du Crédit Agricole d'Aquitaine a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat des titres, dans la limite maximale d'auto-détention de 10 % des CCI émis.

La Caisse régionale peut utiliser cette autorisation en vue :

- De consentir des options d'achat de Certificats Coopératifs d'Investissement au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code du commerce,
- D'attribuer des Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- De conserver les actions de la société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale,
- D'assurer l'animation du marché des Certificats Coopératifs d'Investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- De procéder à l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement acquis.

Le descriptif de ce nouveau programme de rachat a été publié le 25/02/2008 (site de la Caisse Régionale d'Aquitaine www.caisse-regionale.fr) et sa mise en œuvre a débuté le 26/02/2008.

Part maximale du capital à acquérir par la Caisse régionale :

La Caisse régionale est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 10 % de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement composant son capital, soit 969 500 Certificats Coopératifs d'Investissement.

Caractéristiques des titres concernés en 2008 :

Nature des titres rachetés : Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) cotés à l'Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C). Libellé : CCI du Crédit Agricole d'Aquitaine. Code ISIN : FR0000044547.

Prix maximal d'achat :

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal de 50 euros par CCI, conformément à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2008.

b. Avenant au contrat de liquidité du 1^{er} février 2008

Un avenant au contrat de liquidité, signé le 1^{er} février 2008, a prorogé ce contrat pour une durée de 12 mois. Il s'est renouvelé par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2009.

c. Bilans semestriels du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CRCAM Aquitaine à Crédit Agricole Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Situation au 31/12/2006, 11 160 titres et 653 365,02 euros,
- Situation au 31/12/2007, 57 043 titres et 504 379,06 euros,
- Situation au 30/06/2008, 65 141 titres et 546 103,00 euros,
- Situation au 31/12/2008, 94 259 titres et 238 647,12 euros.

Ainsi, au 31/12/2008, la Caisse régionale détient 94 259 titres, représentant 0,97 % de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement composant le capital social de la Caisse régionale, et 0,19 % du capital social.

7. Informations relatives à l'utilisation du programme de rachat, communiquées à l'Assemblée Générale en application de l'article L.225-211 du Code du Commerce

Activité au 31.12.2008 : Quote-part de la Caisse Régionale d'Aquitaine

Nombre de titres achetés au cours de l'exercice : 150 360 titres
Nombre de titres vendus au cours de l'exercice : 42 731 titres.

Le cours moyen des achats s'élève à 16,37 euros.

Le cours moyen des ventes s'élève à 17,85 euros.

Le nombre de titres détenus à la clôture de l'exercice revenant à la Caisse régionale d'Aquitaine s'établit à 157 964 titres, représentant 0,32 % du capital social et 1,63 % de l'ensemble des CCI composant le capital social de la Caisse Régionale, dont :

- 83 174 dans le cadre du contrat de liquidité à un prix moyen d'acquisition de 18,025 euros,
- et 74 790 dans le cadre du programme de rachats en propre à un prix moyen d'acquisition de 16,99 euros,

Aucun de ces titres n'a fait l'objet de réallocation.

Rémunération

Les transactions effectuées dans le cadre du contrat de liquidité ne font pas l'objet de frais de négociation.

Au titre des missions qu'il assume pour l'exécution du contrat, CA Cheuvreux perçoit de l'Emetteur une commission forfaitaire semestrielle pour un montant annuel de 15 000 € hors taxes.

Les commissions versées pour les transactions effectuées dans le cadre du programme de rachats en propre représentent un montant de 2 542,48 euros hors taxes.



**RAPPORT DU
PRESIDENT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



Rapport du Président du Conseil d'Administration - 2008 - établi au titre de la loi de sécurité financière

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité et de la Direction Finances.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielles et annuelles sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 27 février 2009 et sera rendu public.

I. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes du gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

Ainsi, sur la notion d'indépendance, aucun administrateur de la Caisse régionale, en tant qu'associé coopérateur, ne peut être qualifié d'indépendant selon les définitions de place. Des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les caisses régionales seront définis au cours de l'exercice 2009 en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. Présentation du conseil

La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'Administration composé de 21 membres au maximum pris parmi les sociétaires et élus par l'Assemblée Générale. En 2008, sur les 21 membres, 6 étaient issus du Lot et Garonne, 6 des Landes ou Gers et 9 de la Gironde.

Conformément aux statuts, le Conseil a élu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle, son Président, ses vice-présidents et ses Présidents délégués et il a constitué son Bureau.

Les statuts prévoient que les administrateurs ne pourront plus exercer leurs fonctions au-delà de l'Assemblée Générale qui suit leur 65ème anniversaire.

Les statuts prévoient également que le Conseil confère une délégation pour l'attribution des prêts au Directeur Général, à un Comité des Prêts régional et à 3 comités des prêts locaux. Les décisions sont consignées sur un registre spécial.

2. Rôle et fonctionnement général du conseil

Les administrateurs ont été informés de leurs droits et devoirs, notamment en matière de déontologie au travers de la Charte de l'Administrateur établie par Crédit Agricole SA en décembre 2001. Ils sont « initiés permanents » sur les titres CCI et CA-SA et le service Conformité leur rappelle systématiquement par écrit, le passage d'une période d'ouverture à une période de fermeture et inversement.

Le Conseil se réunit mensuellement. La Direction Générale y est toujours présente.

Sur l'année 2008, le taux de présence moyen des administrateurs a été de 88 %.

Lors de chaque réunion, une information est donnée sur les points significatifs éventuels de l'activité et du fonctionnement : l'évolution des structures et de l'organigramme, le suivi des grands projets (projet d'entreprise, politique commerciale, suivi et évolutions des filiales CAAI, CAAAI, CAAE, investissements immobiliers...).

De même, le Conseil est informé et appelé à échanger sur les faits marquants de notre environnement économique régional et sur l'actualité du Groupe.

3. Les travaux du conseil

Trimestriellement, une information a été fournie au Conseil sur les résultats :

- Résultats commerciaux : crédit, collecte, assurances, produits et services,
- Résultats financiers : détail du PNB, des charges de fonctionnement, des investissements et commentaires du bilan,
- Situation des risques et du provisionnement des créances.



Lui ont été soumis pour décision tous les projets d'avances ou participations diverses de la Caisse régionale à ses filiales, aux filiales du groupe ou à d'autres entités externes.

De même, le Conseil a pu vérifier le respect des limites réglementaires de maîtrise des Risques et des politiques Crédit.

Durant l'année, le Conseil a arrêté en présence des Commissaires aux Comptes, les comptes individuels et consolidés semestriels et annuels. Il a également arrêté les comptes individuels et consolidés trimestriels.

Il a aussi, dans ses séances de janvier et d'avril, apporté son approbation à la politique de placement des excédents en fonds propres et fixé les limites de la gestion Actif-Passif.

Un bilan semestriel du Contrôle Interne lui a été présenté.

Durant ses séances de juin et novembre, un point lui a été fait sur le Développement Durable et le bilan Carbone de la Caisse régionale. Par ailleurs, un point sur les programmes immobiliers lui a été fait.

Concernant les Caisses locales qui lui sont affiliées, il a approuvé en janvier la fusion des Caisses locales de Corneilhan et de Gers-Adour.

Dans sa séance de novembre, le Conseil a approuvé le schéma de refinancement auprès de la SFEF et il a approuvé les conventions conclues dans ce cadre.

4. Sensibilisation des administrateurs à leurs devoirs réglementaires

Les administrateurs ont été régulièrement sensibilisés sur les **aspects réglementaires**. Ainsi, chaque fois que des informations privilégiées sont communiquées au Conseil, un rappel est fait aux administrateurs de leurs devoirs de confidentialité et de la réglementation AMF.

Les administrateurs ont reçu individuellement une information écrite sur leurs obligations en matière de Conventions Réglementées et la déclaration des Conventions normales déclarables.

Les conventions normales déclarables portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties, soit en raison de leur objet, soit en raison de leur implication financière.

Les conventions réglementées sont les opérations qui ne rentrent pas dans le cadre de l'activité normale de la société mais sont conclues dans des conditions normales n'impliquant pour la société aucun préjudice particulier et pour le dirigeant ou la personne interposée aucun profit indu.

La procédure d'autorisation préalable relative aux conventions réglementées est respectée.

Un fichier recense les mandats des administrateurs et est actualisé régulièrement.

Conformément aux dispositions légales, l'intégralité des conventions réglementées et déclarables a été transmise aux Commissaires aux Comptes :

- **déclaration des conventions réglementées** : il s'agit essentiellement de relations contractuelles avec des filiales de la Caisse régionale ou des Caisses locales,
- liste des **conventions libres mais déclarables** : il s'agit essentiellement des prêts consentis aux administrateurs ou des personnes morales dont ils sont dirigeants.

Les Commissaires aux Comptes présenteront leur rapport spécial sur les conventions réglementées à l'assemblée générale ordinaire.

5. Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration de la Caisse régionale, lors de sa séance du 19 décembre 2008 a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des caisses régionales. Les dirigeants, agréés par le CECEI en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Le capital des caisses régionales est majoritairement détenu par les caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leur sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son conseil d'administration.



Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux et est exclusive de toute indemnité de départ.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés conformément au Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale d'Aquitaine est fixée sous forme d'un forfait mensuel soit un total brut annuel de 70.200 €, pour l'année 2008. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction et d'un logement.

La rémunération des Directeurs Généraux de caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de caisses régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable plafonnée, dans le cadre des accords collectifs, à 35 % de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires. La rémunération brute versée au Directeur Général de la Caisse régionale d'Aquitaine en 2008 est de 230.541 € au titre de la rémunération fixe et de 65.709 € au titre de la rémunération variable versée en 2008 pour l'exercice 2007. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux

plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Trois tableaux en annexe reproduisent l'ensemble de ces principes.

6. Présentation des comités

• Le Comité Régional des Prêts :

Le Comité Régional des Prêts examine les demandes de prêts les plus importantes (déterminées à partir de critères croisés de cotations, d'encours et de réalisations).

Ce Comité, conformément aux statuts de la Caisse régionale, est composé de 9 administrateurs de la Caisse régionale et du Directeur Général ou son représentant. Il se réunit hebdomadairement (42 réunions en 2008) ; la présence de 3 administrateurs au minimum, est nécessaire. En 2008, le taux de présence a été en moyenne de 7 membres.

En 2008, ce Comité a examiné 1 161 dossiers de crédit. La synthèse des dossiers et des décisions figure dans un registre tenu par la Direction Entreprises et Gestion Privée.

Au sein de ce Comité Régional, un Comité des Prêts Particuliers et Professionnels, composé des mêmes administrateurs, se réunit hebdomadairement. En 2008, ce Comité a examiné 121 dossiers (dont 62 dossiers de Promotion Immobilière) :

- 28 dossiers de clients Professionnels,
- 48 dossiers de clients dans le domaine de l'Agriculture,
- 45 dossiers de clients Particuliers.

• Les Comités des Prêts Agricoles Locaux :

Trois Comités des Prêts Agricoles Locaux, composés de 6 à 10 membres désignés par le Conseil d'Administration, parmi les administrateurs de la Caisse régionale, se réunissent hebdomadairement sur chacun des 3 sites. Ils examinent les demandes de prêts moins importantes mais non déléguées aux Cadres de Direction.

En 2008, ces Comités ont examiné 656 dossiers :

- 175 dossiers sur le site d'Agen,
- 226 dossiers sur le site de Bordeaux,
- 255 dossiers sur le site d'Aire.

• Les Commissions Mutualistes :

En 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Caisse régionale avait substitué aux anciens Comités de liaison Territoriaux, des Commissions Mutualistes, destinées à constituer un relais de communication entre la Caisse régionale et les Caisses locales :

- Commission **Animation des Caisses locales et Assemblées Générales** composée de 25 membres,
- Commission **Vie Mutualiste** composée de 23 membres,
- Commission **Formation** composée de 23 membres.



Ces Commissions sont composées d'administrateurs des Caisses locales et de la Caisse régionale.

Les travaux et propositions de ces Commissions ont abouti à un véritable dispositif d'animation du sociétariat via la vitrine Internet et du site Intranet de la Caisse régionale, à un plan de formation et d'information des élus, et enfin à la conclusion de plusieurs partenariats et actions mutualistes.

7. Pouvoirs du conseil d'administration et délégations au directeur général

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2006, les pouvoirs et missions du Directeur Général ont été adoptés et enregistrés par acte notarié.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ces pouvoirs sont néanmoins limités dans les domaines suivants :

- L'octroi de crédit dans la limite des pouvoirs dévolus au Comité Régional des Prêts,
- La réalisation des programmes immobiliers de la Caisse régionale décidés par le Conseil d'Administration.

Quant aux décisions concernant des prises de participation de la Caisse régionale, elles relèvent exclusivement du Conseil d'Administration.

Annexe

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007	Exercice 2008
Président : M. Jean-Pierre PARGADE		
Rémunérations fixes brutes dues au titre de l'exercice	68.400 €	70.200 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007	Exercice 2008
Directeur Général : M. Guy CHATEAU		
Rémunérations fixes brutes dues au titre de l'exercice	206.147 €	230.541 €
Rémunérations variables brutes dues au titre de l'exercice	Néant (entrée en fonctions le 01.01.07)	65.709 € (au titre de l'exercice 2007)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite Supplémentaire (1)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Président : M. Jean-Pierre PARGADE								
- Date début Mandat : Octobre 2000		Non	Oui			Non		Non
- Date de renouvellement du mandat : Mars 2006								
Directeur Général : M. Guy CHATEAU								
- Date de prise de fonction dans la Caisse Régionale : 01/01/2007	Oui		Oui			Non		Non

(1) Précisions apportées dans le texte



II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ce dispositif comporte toutefois des limites, inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe et de la Caisse régionale ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, qui sont de nature à pouvoir permettre une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices,...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 31 personnes au 31/12/2008.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole, visant à répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. Textes de référence en matière de contrôle interne

• Références internationales :

- « Principes fondamentaux pour un contrôle interne efficace » (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, septembre 1997).

• Références légales et réglementaires :

- Code monétaire et financier, notamment en matière de contrôle interne, son article L511-41 ;
- Règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, pris en application de l'article précité, homologué par les arrêtés

- du ministre des finances du 11 mars 1997 et du 24 juillet 2001 et modifié par le dernier arrêté du 11 septembre 2008 ;
- Ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le CCLRF) ;
- Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

• Références propres au Crédit Agricole :

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des caisses régionales : mise en œuvre du règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement au sein des caisses régionales ;
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) et à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole.

• Références propres à la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine :

- Charte de Contrôle Interne ;
- Politique des Risques Opérationnels ;
- Politique de contrôle des Prestataires Externes ;
- Charte Comptable ;
- Charte d'utilisation des Outils Technologiques de l'entreprise ;
- Règlement Intérieur, notamment en matière de déontologie l'article 15 ;
- Charte de Déontologie ;
- Recueil de Dispositions Déontologiques AMF ;
- Recueil de procédures opérationnelles consultables dans une base documentaire.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne à la CR d'Aquitaine

• Principes Fondamentaux :

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole visent à :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, y compris opérationnels,
- Un système de contrôle de la conformité et des prestations externalisées,
- Un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1er » et « 2ème » degrés) et des contrôles périodiques (3ème degré : inspection générale, audit).



• Pilotage du dispositif :

Afin de pouvoir veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale d'Aquitaine, trois responsables distincts du **Contrôle Périodique** (Audit-Inspection), du **Contrôle Permanent** et du **Contrôle de la Conformité** ont été désignés (P.V. du Conseil du 16/12/2005 et du 30/03/07, lettres à l'Organe central du 08/03/2006 et du 02/04/2007). Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

Les trois responsables de contrôles se réunissent dans le cadre du **Comité de Contrôle Interne**, présidé par le Directeur Général, dont la mission est d'orienter, coordonner et valider leurs activités respectives de contrôle.

• Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les 3 responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport Annuel sur le Contrôle Interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le bureau du Conseil se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission. Ainsi, le Rapport Annuel sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2007 a été présenté au Conseil d'Administration du 28 mars 2008 et un bilan d'activité du 1er semestre 2008 a été présenté devant le Conseil d'Administration le 26 septembre 2008.

Le Rapport Annuel sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2008 sera présenté au Conseil d'Administration le 27 mars 2009 et sera transmis via Crédit Agricole SA à la Commission Bancaire ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.

• Rôle de l'organe exécutif : Comité de Direction

L'organe exécutif (Directeur Général, Directeur Général Adjoint et Directeurs) est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales

informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à permettre la vérification de son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

• Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale d'Aquitaine s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce périmètre englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques, notamment :

- GIE ATLANTICA,
- SNC CA Titres,
- GIE ATTICA,
- Grand Sud Ouest Capital SA,
- Crédit Agricole Aquitaine Immobilier,
- Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière.

Ces sociétés disposent d'un système de contrôle interne et informent la Caisse régionale d'Aquitaine des constats et des évolutions du dispositif au travers d'un rapport annuel qui est intégré dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne de la Caisse régionale.

Des diligences analogues sont également réalisées vis-à-vis des filiales qui sont suivies opérationnellement par les services de la Caisse régionale et vis-à-vis de l'ensemble des Caisses locales affiliées, dont une liste nominative figure en annexe au présent rapport.

L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale d'Aquitaine et les Caisses locales affiliées.

3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale d'Aquitaine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de contrepartie sur titres et dérivés, de liquidité, de taux d'intérêt global) dont l'objectif est qu'ils soient adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».



Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale a défini et revoit au minimum chaque année les limites et procédures qui sont de nature à lui permettre d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

• Risques de Crédit :

En matière de sélection du risque, chaque marché dispose d'une politique crédit spécifique, définie par le Comité de Direction et approuvée par le Conseil d'Administration, celle-ci incluant la gestion de limites.

Les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe. Par ailleurs, la situation de la viticulture fait toujours l'objet d'un suivi particulier.

Le dispositif de limites comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Crédit. Ces limites, établies en référence aux fonds propres du Crédit Agricole d'Aquitaine ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles (par contreparties ou groupe de contreparties) dont l'objectif est d'être cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, etc.

La Caisse régionale a pour objectif de mesurer les risques de crédit de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale déploie des actions visant à assurer la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment).

L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Direction Contrôle Conformité et elle est appréciée par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de l'audit des comptes annuels.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont le cas échéant, rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

• Risque de marché :

Le risque de marché porte essentiellement sur le portefeuille de placements et correspond à celui auquel est exposée la Caisse

régionale par suite de l'évolution défavorable du niveau ou de la volatilité des prix du marché. Conformément à la réglementation, le dispositif de suivi du risque de marché comporte :

- Des seuils d'alertes Direction Générale et Conseil d'Administration face à un repli des plus values latentes. La dépréciation du portefeuille est appréciée par rapport aux plus-values latentes de la fin de l'année précédente,
- Des seuils d'alertes par classe d'actif par rapport au portefeuille valorisé,
- La mise en œuvre d'un scénario catastrophe, calqué sur le schéma Groupe, permettant d'estimer de manière régulière la perte potentielle maximale sur son portefeuille en cas de forte variation des paramètres du marché.

• Risque de contrepartie sur titres et dérivés :

L'impossibilité pour une contrepartie d'honorer ses engagements au bénéfice de la Caisse régionale, suite à la conclusion d'une opération de marché, est suivie au travers :

- De limites maximales d'engagement selon la notation des contreparties (titres d'investissement et de placement),
- D'une limitation des opérations aux contreparties recommandées par CA-SA (dérivés).

L'introduction d'une composante Corporate dans l'activité de placement des excédents de fonds propres a donné lieu début 2007 à l'élaboration d'un dispositif spécifique consolidant les engagements de placement avec ceux des financements syndiqués/structurés sur une même contrepartie.

Les dispositifs sur le risque de marché et le risque de contrepartie relatifs aux opérations financières et de portefeuille sont suivis par le service Trésorerie de la Caisse régionale, placé sous la responsabilité du Directeur Financier, selon un système de délégations. L'organisation de cette direction vise à respecter le principe de séparation des tâches d'engagement, de comptabilisation et de règlement. Ces dispositifs font l'objet d'un reporting mensuel en Comité de Trésorerie et d'une présentation annuelle au Conseil d'Administration.

• Risque de taux d'intérêt global :

Le risque de taux est un risque de perte potentielle lié à une inadéquation entre les emplois et les ressources en termes de durée et de taux.

Un comité de Gestion Actif/Passif se réunit trimestriellement pour apprécier l'évolution du bilan risqué de la Caisse régionale et définir les orientations stratégiques soumises au Conseil d'Administration.

La mesure trimestrielle du risque de taux par la méthode des gaps, vise à permettre d'adapter la politique de couverture dans le but de réduire la sensibilité du Produit Net Bancaire à la variation des taux d'intérêts.

• Risque de liquidité :

Le risque de liquidité mesure la capacité à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie des ressources.

L'accroissement important des encours de crédits ces dernières années, a amené la Caisse régionale à porter une attention toute



particulière à ses besoins de liquidité. A ce titre, le Comité de Gestion Actif Passif intègre une approche en « Risque de Liquidité » à son analyse du risque de taux. Cette surveillance des besoins de financement a donc fait l'objet de développements et a donné lieu à la mise en place de procédures.

Le dispositif de mesure et surveillance des principaux risques fait l'objet d'un développement dans le rapport de gestion présenté lors de l'Assemblée Générale du 24 mars 2009 (cf. § 3.b « Facteurs de risques »).

b) Le dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des agences et des services de la Caisse régionale d'Aquitaine, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « crédit », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent, auquel est rattaché le Responsable du Contrôle de la Conformité.

Le dispositif de contrôle permanent est basé sur la responsabilisation des intervenants et se décompose en 3 niveaux de contrôles :

- **Contrôles 1^{er} degré** : réalisés par l'encadrement des services ou des agences, éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- **Contrôles 2^{ème} degré – 1^{er} niveau** : effectués sur les opérations générées dans les services ou agences par un niveau hiérarchique supérieur ou par un service différent,
- **Contrôles de 2^{ème} degré – 2^{ème} niveau** : effectués par des unités exclusivement dédiées aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau.

En complément de ce dispositif, le service Audit-Inspection effectue des contrôles périodiques sur les services et agences de la Caisse régionale (contrôles de 3^{ème} degré).

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques » recensés et qui a été actualisée en 2008.

Les résultats des contrôles permanents sont formalisés par le biais de fiches de contrôles (guide de contrôle au 1^{er} degré dans les agences ; matrices de contrôle permanent dans les services) et font l'objet d'un suivi trimestriel par le niveau hiérarchique supérieur.

Les responsables des fonctions de contrôle sont destinataires des principaux reportings, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, et il en est fait un compte rendu dans le Rapport de Contrôle Interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre du projet d'entreprise Destination Clients 2010 et de la démarche Groupe, le dispositif de contrôle permanent a fait l'objet d'une révision en 2008, avec une attention visant à l'optimisation des contrôles, maintien de la qualité des opérations et maîtrise des risques liés.

L'extension du dispositif à des services et filiales (notamment dans le domaine de l'immobilier) a été réalisée en 2008 et un nouvel outil de formalisation des contrôles, en agences et dans les services, sera déployé en 2009.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion en ce qui concerne le fonctionnement statutaire des Caisses locales. Les contrôles sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse Locale du ressort de l'agence et les contrôles de 2^o degré sont réalisés par le service Juridique de la Caisse régionale.

c) Les dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- **Les Systèmes d'Informations**, pour lesquels des procédures et des contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Dans ce cadre, un dispositif de gouvernance propre à la communauté ATLANTICA vise à permettre de coordonner les activités de contrôle et l'élaboration d'une politique commune de sécurité du système d'information communautaire.

Les contrôles effectués pour compte commun font l'objet d'un reporting spécifique. La politique de sécurité communautaire est élaborée dans l'objectif d'être cohérent avec les dispositions nationales du groupe Crédit Agricole, par la MOAD Contrôle Interne et Sécurité et par tous les RSSI des caisses régionales de la communauté.

A ce titre, une Charte sécuritaire portant sur l'utilisation des outils technologiques a été validée de manière communautaire puis diffusée en 2008 au sein des caisses régionales.

En 2008, la Caisse régionale d'Aquitaine s'est inscrite dans ce dispositif en participant aux travaux communautaires et en menant dans son périmètre, des actions de contrôles et d'audits, de veille et d'assistance à la gestion de crise informatique, de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information et à l'élaboration d'un document de politique générale de sécurité portant notamment sur la sécurité des systèmes d'information de la Caisse régionale ;

- **Les Risques Opérationnels** dont la politique s'appuie sur des traitements et une organisation désormais pérennes. Ces bases assurées, elle a pu élargir en 2008 son champ d'activité non seulement en poursuivant la collecte des informations internes (cartographie, incidents et pertes, processus d'alerte...) mais aussi en exploitant les informations externes (benchmarks caisses régionales) afin de pouvoir développer son rôle de gestion et de maîtrise des risques ;

- Le maintien et l'actualisation des **Plans de Continuité d'Activités (PCA)** mis en œuvre en 2007. Dans le cadre des travaux ATLANTICA, des études ont été entreprises pour la programmation et la mise en œuvre de tests communautaires de Plans de Repris Utilisateurs (PRU) sur les activités essentielles et qui devront être réalisés d'ici 2011 ;

- L'encadrement des **prestations de services « essentielles » externalisées**, pour lequel dans cet objectif, une actualisation des



contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle ont été mises en œuvre ;

- La prévention et le contrôle des **risques de non-conformité** aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, suivi des rapports d'audit, etc...

Dans l'objectif de contribuer à l'évolution de son dispositif, la Caisse régionale a mené notamment les actions suivantes en 2008 :

- lancement d'un plan de redocumentation de l'ensemble de la clientèle particulière (projet COCLICO),
- mise en place d'un outil d'aide à la vente de l'épargne (NOVAE ÉPARGNE), intégrant la réglementation MIF,
- mise en place de l'outil national de lutte contre le blanchiment NORKOM, en complément des outils déjà existants,
- déploiement des nouvelles fonctionnalités de l'outil national Actimize de lutte contre les abus de marché.

Tous ces dispositifs font l'objet d'un suivi par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA. Des axes d'amélioration ont été identifiés, notamment au travers de la procédure de remontée des dysfonctionnements et du suivi des risques opérationnels, et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

d) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

• Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière :

La **Comptabilité Générale** de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données relatives à la Caisse régionale et aux Caisses locales nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. Elle délègue certaines tâches aux **Centres de Responsabilité Comptable** et assure en contrepartie la centralisation et l'ajustement global des comptes.

Dans le cadre du GIE ATLANTICA, la gestion du plan comptable et des schémas comptables est assurée par la **MOAD Pilotage Financier** (la Caisse régionale des Côtes d'Armor), pour l'ensemble de la communauté.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens visant à lui permettre de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des comptabilités auxiliaires avec la comptabilité générale.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré au sein d'une équipe (le **Contrôle Comptable**), rattachée fonctionnellement et hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une **Charte Comptable** élaborée selon les recommandations et principes communs au Groupe, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités des intervenants (Comptabilité Générale, Centres de Responsabilité Comptable, Contrôle Comptable), le principe de formalisation des procédures comptables et le fonctionnement du **Comité de Contrôle Comptable**.

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

• Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière :

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale. Par ailleurs, des contrats de service visant à définir les rôles réciproques des caisses régionales de la communauté ATLANTICA et de la MOAD Pilotage Financier, notamment en matière de comptes et schémas comptables, sont en cours d'élaboration au titre de la mise à jour des procédures comptables.

L'information comptable et financière, publiée par la Direction Finances de la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

• Données comptables :

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

Elle dispose de systèmes d'information comptable dont la maîtrise d'œuvre est assurée directement via le GIE ATLANTICA et directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A., qui visent à lui permettre d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, la Caisse régionale a poursuivi les actions engagées sur l'organisation et l'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet comptable national HERMES, qui a pour objectif de réduire les délais de publication de l'information financière du Groupe Crédit Agricole.

En collaboration avec la MOAD Pilotage & Financier, pilote du projet pour le compte des caisses de la Communauté Atlantica, elle a ainsi poursuivi des actions dans le domaine des données réglementaires par Domaine et les travaux d'accélération des délais de clôture.

• Données de gestion :

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) visant à permettre de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de



gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

• Le contrôle permanent comptable :

Les objectifs du contrôle permanent comptable, qui visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière, sont les suivants :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, visant à limiter les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Afin de pouvoir répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a continué de décliner en 2008 les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière, avec notamment la réalisation des plans de contrôles comptable et financier.

Le contrôle comptable de dernier niveau doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale, de définir les éventuelles actions correctrices à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles, afin de renforcer si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière. La coordination entre le pilotage comptable de la Direction Finances et le contrôle comptable de la Direction Contrôles Conformité est assurée par le Comité de Contrôle Comptable.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, des résultats du contrôle permanent comptable.

• Relations avec les commissaires aux comptes :

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- examen limité trimestriel des informations transmises à Crédit Agricole S.A. pour les besoins de la consolidation des groupes Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A.,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

e) Contrôle périodique : l'audit interne

Le Contrôle Périodique réalise des missions de contrôle dites de 3ème degré, en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par une équipe dédiée, selon une méthodologie reconnue dans le Groupe, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité de l'Audit de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par l'Audit interne de la Caisse régionale, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif vise à permettre de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale d'Aquitaine, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et le Comité de Direction sont tenus informés des résultats du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Cette information est retranscrite notamment au moyen du Rapport Annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,
Jean-Pierre PARGADE



Liste des Caisses locales affiliées au 31/12/08 à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Nom de la Caisse locale	Siège social
AGEN ERMITAGE	108, boulevard Carnot 47000 AGEN
AGEN GARONNE	Route d'Auch 47555 BOE Cedex
AIGUILLON	Passage J. Monnet 47190 AIGUILLON
AIRE SUR L'ADOUR	39, rue Gambetta 40800 AIRE/ADOUR
AMOU	Avenue de l'Océan 40330 AMOU
ANDERNOS	19, avenue de Bordeaux 33510 ANDERNOS
ASTAFFORT	Place de la Nation 47220 ASTAFFORT
BAZAS	10, cours du Général de Gaulle 33430 BAZAS
BEAUVILLE	Place du Foirail 47340 LAROQUE
BLAYE	12, avenue Paul Tardy 33390 BLAYE
BORDEAUX VERDUN	11, cours de Verdun 33000 BORDEAUX
BORDEAUX WILSON	304, boulevard du Président Wilson 33076 BORDEAUX
BOUGLON	Le Clavier 47240 BOUGLON
BOURG	Allées François Dalleau 33710 BOURG/GIRONDE
BRANNE	15, rue Fort Bayard 33420 BRANNE
CADILLAC	78, rue de Branne 33410 CADILLAC
CANCON	Route de Paris 47290 CANCON
CARBON-BLANC CENON	Rue Edouard Herriot 33440 AMBARES
CASTELJALOUX	Place de l'Eglise 47700 CASTELJALOUX
CASTELMORON	Rue du 11 Novembre 47260 CASTELMORON
CASTETS	Route nationale 40260 CASTETS
CASTILLON LA BATAILLE	46, rue Victor Hugo 33350 CASTILLON LA BATAILLE
CASTILLONNES	Place Jasmin 47330 CASTILLONES
CAUPENNE D'ARMAGNAC	86, route nationale 32110 NOGARO
CAVIGNAC	65, avenue de Paris 33620 CAVIGNAC
CAZAUBON	Rue des Fossés 40310 GABARRET
COUTRAS	33, rue Victor Hugo 33230 COUTRAS
CRÉON	4, route de Libourne 33670 CREON
DAMAZAN	Boulevard du Midi 47160 DAMAZAN
DAX	Boulevard Yves du Manoir 40100 DAX
DURAS	2, rue des Droits de l'Homme 47120 DURAS
EUGÉNIE LES BAINS	39, rue Gambetta 40800 AIRE/ADOUR
FRANCESSAS	7, rue Porte du Puits 47600 FRANCESSAS
FUMEL	4, place du Postel 47500 FUMEL
GABARRET	Rue des Fossés 40310 GABARRET
GERS-ADOUR	Place de la Mairie 32400 RISCLE
GORNAC	78, route de Branne 33540 GORNAC
GRENADE SUR L'ADOUR	Place des Tilleuls 40270 GRENADE/ADOUR
GUITRES	22, Grand'rue 33230 GUITRES
GUJAN MESTRAS	63, cours de la République 33470 GUJAN-MESTRAS
HABAS	Boulevard des Pyrénées 40290 HABAS
HAGETMAU	3, place de la République 40700 HAGETMAU
LA RÉOLE	Rue du Rempart 33190 LA REOLE
LABASTIDE D'ARMAGNAC	Avenue des Pyrénées 40190 VILLENEUVE DE MARSAN
LABOUHEYRE	79, rue François Albor 40210 LABOUHEYRE
LANGON	76-78 avenue du Général Leclerc 33210 LANGON
LANNEPAX	86, route Nationale 32110 NOGARO
LAPLUME	18, avenue de la Marne 47520 LE PASSAGE
LAROQUE	Place du Foirail 47340 LAROQUE
LAUZUN	Place de la Liberté 47410 LAUZUN
LAVARDAC	8, allées des Alliés 47230 LAVARDAC
LE MAS D'AGENAIS	Rue du Bois 47430 LE MAS D'AGENAIS
LESPARRE	65, cours du Général du Gaulle 33340 LESPARRE



LIBOURNE FRONSAC	1, avenue du Maréchal Foch 33500 LIBOURNE
LISTRAC	15, place A. Briand 33480 CASTELNAU
LUGON-GALGON	Place de l'Eglise 33133 CALGON
LUSSAC	5, rue Gambetta 33570 LUSSAC
MACAU	26, rue de la Trémoille 33460 MARGAUX
MARMANDE	55, boulevard Dr Fourcade - BP 216 47205 MARMANDE Cedex
MEILHAN	Place de l'hôtel de ville 47180 MEILHAN
MÉRIGNAC	56, avenue de l'Yser 33700 MERIGNAC
MÉZIN	Avenue G. Cassagnabère 47170 MEZIN
MIMIZAN	17, avenue de Bordeaux 40200 MIMIZAN
MIRAMONT	28, place Martignac 47800 MIRAMONT
MONCLAR	11, place de la Mairie 47380 MONCLAR
MONFLANQUIN	Clos des Pères 47150 MONFLANQUIN
MONSÉGUR	11, rue Robert Descornes 33580 MONSEGUR
MONT DE MARSAN	57, boulevard Lacaze 40000 MONT DE MARSAN
MONTFORT EN CHALOSSE	Avenue Jean Jaurès 40380 MONTFORT EN CHALOSSE
MORCENX	28, avenue Foch 40110 MORCENX
MUGRON	2, rue Frédéric Bastiat 40250 MUGRON
NÉRAC	69, Allées d' Albret 47600 NERAC
PANJAS	86, route Nationale 32110 NOGARO
PARENTIS EN BORN	Place du 11 Novembre 40160 PARENTIS
PAUILLAC SAINT-LAURENT	26, rue Ferdinand Buisson 33250 PAUILLAC
PELLEGRUE	6, route de Sauveterre 33790 PELLEGRUE
PENNE D'AGENAIS	17, rue de la République 47140 SYLVESTRE SUR LOT
PESSAC	23-25 avenue Pasteur 33600 PESSAC
PEYREHORADE	330, place Aristide Briand 40300 PEYREHORADE
PORT SAINTE-MARIE	1, avenue du 11 Novembre 1918 47130 PORT SAINTE-MARIE
PRAYSSAS	Route de Villeneuve 47360 PRAYSSAS
PUJOLS	5, rue du Stade 33350 PUJOLS/DORDOGNE
PUYMIROL	Avenue du Docteur Nogues 47240 BON ENCONTRE
RAUZAN	1, Grand'rue 33420 RAUZAN
ROQUEFORT	Place du Pijorin 40120 ROQUEFORT
SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC	Les Daganettes Route de Libourne 33240 SAINT-ANDRE DE CUBZAC
SAINT-CIERS	2, avenue de la Gare 33820 SAINT-CIERS/GIRONDE
SAINTE-FOY LA GRANDE	21, avenue de Verdun 33220 SAINTE-FOY LA GRANDE
SAINTE-LIVRADE	1, rue Nationale 47110 SAINTE-LIVRADE S/LOT
SAINT-ÉMILION	6, rue Madame Bouquey 33330 SAINT-EMILION
SAINT-GERMAIN DU PUCH	7, route de Libourne 33750 SAINT-GERMAIN DU PUCH
SAINT-MARTIN DE SEIGNANX	Bourg Neuf - RN 117 40390 SAINT-MARTIN DE SEIGNANX
SAINT-SAVIN	1, rue Alphonse Micheau 33920 SAINT-SAVIN
SAINT-SEURIN	1, espace Charles de Gaulle 33660 SAINT-SEURIN/L'ISLE
SAINT-SEVER	Place du Tour du Sol 40500 SAINT-SEVER
SAINT-VINCENT DE TYROSSE	33, avenue de la Côte d'Argent 40231 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
SAINT-VIVIEN	2, cours Georges Mandel 33590 SAINT-VIVIEN DU MEDOC
SAUVETERRE	1, rue des Trois Bourdons 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE
SEYCHES	Route de Marmande 47350 SEYCHES
SOUSTONS	Allée de la Cantère 40140 SOUSTONS
TARGON	5, place de l'église 33760 TARGON
TARTAS	129, place Gambetta 40400 TARTAS
TONNEINS	Place J. Jaurès 47400 TONNEINS
TOURNON	Cité Croix Daniel 47370 TOURNON
TURSAN	Place de l'Hôtel de Ville 40320 GEAUNE
VILLENAVE D'ORNON	556, route de Toulouse 33140 VILLENAVE D'ORNON
VILLENEUVE DE MARSAN	Avenue des Pyrénées 40190 VILLENEUVE DE MARSAN
VILLENEUVE SUR LOT	50, boulevard Voltaire 47300 VILLENEUVE SUR LOT
VILLEREAUX	Place de la Poste 47210 VILLEREAUX



**RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LE RAPPORT DU
PRESIDENT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Aux Sociétaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le président rend compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et des autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part :

les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

l'établissement des autres informations prévues par l'article L. 621-18-3 du code monétaire et financier, étant précisé que nous n'avons pas vérifié la sincérité de ces autres informations. Nous avons mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission, sont destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées

dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Mérignac et Bordeaux, le 3 mars 2009


Les Commissaires aux Comptes


Frédéric Quennepoix

AUDIAL


Michel Bouilly

ERNST & YOUNG


Frank Astoux



**COMPTES
SOCIAUX
ET
ANNEXES**



Bilan au 31 décembre 2008

actif (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	90 583	79 426
Caisse, banques centrales	73 925	66 071
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)		
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	16 658	13 355
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	581 472	751 234
Opérations avec la clientèle (Note 4)	12 396 776	11 315 031
Opérations sur titres :	1 125 947	1 189 363
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	608 055	605 422
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	517 892	583 941
Valeurs immobilisées	1 022 139	723 037
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	879 427	588 863
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	35 182	20 238
Immobilisations incorporelles (Note 7)	3 746	3 360
Immobilisations corporelles (Note 7)	103 784	110 576
Capital souscrit non versé		
Actions propres	2 091	994
Comptes de régularisation et actifs divers	238 277	361 029
Autres actifs (Note 8)	82 443	94 855
Comptes de régularisation (Note 8)	155 834	266 174
TOTAL ACTIF	15 457 285	14 420 114

passif (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	13 216	17 649
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	13 216	17 649
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	9 136 571	7 517 503
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	3 291 740	3 007 669
Dettes représentées par un titre (Note 12)	369 075	1 317 397
Comptes de régularisation et passifs divers	237 389	258 547
Autres passifs (Note 13)	58 480	55 173
Comptes de régularisation (Note 13)	178 909	203 374
Provisions et dettes subordonnées	215 367	182 167
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	174 552	162 333
Dettes subordonnées (Note 17)	40 815	19 834
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG : (Note 18)	2 193 927	2 119 182
Capital souscrit	150 905	150 905
Primes d'émission	1 130 605	1 130 605
Réserves	797 771	735 544
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	12 637	10 080
Report à nouveau	86	729
Résultat de l'exercice	101 923	91 319
TOTAL PASSIF	15 457 285	14 420 114



hors-bilan au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES	2 604 548	2 685 639
Engagements de financements	2 295 300	2 428 733
Engagements de garantie	308 296	253 463
Engagements sur titres	952	3 443
ENGAGEMENTS REÇUS	2 609 658	2 174 731
Engagements de financement	30 764	61 463
Engagements de garantie	2 526 942	2 053 275
Engagements sur titres	51 952	59 993

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

compte de résultat au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

		31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	(Notes 25 et 26)	714 749	608 446
Intérêts et charges assimilées	(Note 25)	-501 030	-414 839
Revenus des titres à revenu variable	(Note 26)	51 901	43 871
Commissions (produits)	(Note 27)	193 619	191 327
Commissions (charges)	(Note 27)	-30 657	-20 040
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(Note 28)	- 6 632	1 217
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(Note 29)	-20 807	16 089
Autres produits d'exploitation bancaire	(Note 30)	35 129	33 074
Autres charges d'exploitation bancaire	(Note 30)	-3 272	-3 430
PRODUIT NET BANCAIRE		433 000	455 715
Charges générales d'exploitation	(Note 31)	-229 117	-234 420
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-13 534	-13 572
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		190 349	207 723
Coût du risque	(Note 32)	-54 353	-64 455
RESULTAT D'EXPLOITATION		135 996	143 268
Résultat net sur actifs immobilisés	(Note 33)	508	-221
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		136 504	143 047
Résultat exceptionnel	(Note 34)	-433	-2 938
Impôt sur les bénéfices	(Note 35)	-31 591	-45 542
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-2 557	-3 248
RESULTAT NET		101 923	91 319

Note 36 : proposition d'affectation des résultats.



Note 1

Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

Note 1.1 – Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine, 109 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine par le biais des Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

Note 1.2 - Mécanismes financiers internes au crédit agricole

L'appartenance de la Caisse régionale d'Aquitaine au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin 50 %, depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, ces dernières peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1er janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".



Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Note 1.3 - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2008

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie du 04 juillet 2008 à hauteur de 131 840 640 €.

Cette augmentation a été réalisée par capitalisation d'avances en compte courant à hauteur de 5 925 590 € et pour le reste, soit 125 915 050 €, par paiement en numéraire.

A cette même date, la Caisse régionale a annulée la garantie de financement donnée le 30 juin 2008 à la SAS Rue La Boétie dans le cadre de cette augmentation de capital pour un montant de 259 633 050 € ; cette garantie a généré pour la Caisse régionale un produit de 1 604 616 € sur l'exercice.

En 2008, la SAS Rue La Boétie a par ailleurs réalisé plusieurs tirages sur les lignes d'avances en compte courant accordées par la Caisse régionale, pour un montant global de 157 577 323 €. La Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière le 22 décembre 2008, en souscrivant 40 000 actions de 100 € pour un montant global de 4 000 000 €, dont 2 000 000 € sont libérés au 31 décembre 2008. Sa part dans le capital de CAAAI demeure inchangée à 100%.

La Caisse régionale a enregistré en 2008 une très forte augmentation de la facturation du déficit de liquidité, du fait de l'évolution des spreads et de la modification des modalités de calcul de Crédit Agricole SA.

Cette facturation s'élève à 7 360 321,07 € en 2008, contre 1 251 973,64 € en 2007.

Le provisionnement des titres de placement de la Caisse régionale a très fortement augmenté en 2008 sous l'effet de la crise financière ; il est ainsi passé de 383 125,85 € en 2007 à 24 150 971,28 € à fin 2008.

Par ailleurs, une provision pour risque a été constituée sur le titre SELECTA 2, enregistré en titres d'investissement, pour un montant de 5 000 000 €.

Note 2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse régionale d'Aquitaine sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargées d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale d'Aquitaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale d'Aquitaine est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02. Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

La Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie. La Caisse régionale n'a cependant pas été concernée par ce règlement qui n'a, de ce fait, eu aucun impact sur le résultat de la période et la situation nette sur 2008.



La Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale d'Aquitaine sur l'exercice.

Elle applique également à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, mais elle n'a pas été concernée par ce règlement sur l'exercice.

L'application de ce nouveau règlement n'a de ce fait eu aucun impact sur le résultat de la période et la situation nette.

Elle applique enfin, au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse régionale n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

Note 2.1 – Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié ensuite par le règlement CRC 2005-03 du 3 novembre 2005 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit la Caisse

régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problème d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale d'Aquitaine s'élève à 1 921 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 753 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2008, une décote a été comptabilisée pour un montant de 205 milliers d'euros, contre 249 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur. Parmi les encours douteux, la Caisse régionale d'Aquitaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.



Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Dépréciation au titre du risque de crédit sur base collective

Par ailleurs, la Caisse régionale d'Aquitaine a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement (sur bases collectives), tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement, mais dont on a pu constater la dégradation. Ce risque de crédit est ainsi calculé à partir de critères prudentiels Bâle II appliqués aux encours sains les plus dégradés avec une probabilité de défaut extrapolée.

Note 2.2 - portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les C.C.I de la Caisse d'Aquitaine détenus par la Caisse régionale et enregistrés dans la rubrique « actions propres » suivent le traitement appliqué aux titres de transaction.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la



moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale d'Aquitaine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre. Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Rachat d'actions propres

Les actions propres (CCI) rachetées par la Caisse régionale sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.



Note 2.3 - Immobilisations

La Caisse régionale d'Aquitaine applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale d'Aquitaine applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale d'Aquitaine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	20 ans
Agencements	10 à 15 ans
Matériel informatique	Linéaire 4 et 5 ans
Matériel spécialisé	Linéaire 5 ans
Mobilier	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.6 - Provisions

La Caisse régionale applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.



Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale d'Aquitaine constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note 2.7 - Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Note 2.8 - Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale s'établit à 6 milliers d'euros.

Note 2.9 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu qui entraînerait une perte pour la Caisse régionale.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 22 et 23.

Note 2.10 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par les accords d'entreprise du 29 juin 2007, qui définissent notamment une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».



Note 2.11 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite, d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies.

La Caisse régionale d'Aquitaine applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale d'Aquitaine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse régionale d'Aquitaine a opté pour une externalisation auprès de la compagnie d'assurance PREDICA, qui assure ainsi le versement des indemnités de fin de carrière des salariés de la Caisse et le paiement des retraites complémentaires des cadres dirigeants.

Plans de retraite – régime à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ».

Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé. Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Note 2.12 - Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans.

Note 2.13 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale.

Note 2.14 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.



Note 3

Créances sur les établissements de crédit analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)		DUREE RESIDUELLE						
CREANCES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	*Total en principal	Créances *rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
· à vue	3 423	0	0	0	3 423	8	3 431	166
· à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	13 070	13 070	157	13 227	13 188
Total	3 423	0	0	13 070	16 493	165	16 658	13 354
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							16 658	13 354
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	16 065	0	0	0	16 065	0	16 065	9 157
Comptes et avances à terme	118 742	112 218	224 070	28 505	483 535	13 567	497 102	673 750
Prêts subordonnés	0	0	0	68 200	68 200	105	68 305	68 326
Total	134 807	112 218	224 070	96 705	567 800	13 672	581 472	751 233
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							581 472	751 233

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 81 270 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Note 4

Opérations avec la clientèle

4.1 - Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)		DUREE RESIDUELLE						
CREANCES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE								
Créances commerciales	32 344	154	0	0	32 498	0	32 498	29 450
Autres concours à la clientèle	1 593 206	1 248 305	3 583 410	5 979 148	12 404 069	114 799	12 518 868	11 385 023
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	76 000	0	0	0	76 000	1 536	77 536	107 803
Dépréciations							-232 126	-207 245
VALEURS NETTES AU BILAN							12 396 776	11 315 031

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 72 800 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 80 760 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 985 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2008.



4.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2008					31/12/2007				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 183 338	59 144	22 087	39 822	18 995	4 610 463	50 125	25 515	30 866	18 905
- Agriculteurs	1 751 072	132 855	83 153	108 415	74 507	1 673 857	140 274	86 707	111 198	75 189
- Autres professionnels	1 735 545	56 707	32 968	37 520	25 422	1 687 731	51 643	35 930	35 573	27 956
- Société financières	136 847	1 229	0	982	0	107 009	4	0	4	0
- Entreprises	2 706 789	59 352	28 856	44 908	21 578	2 449 701	43 850	29 449	28 776	20 920
- Collectivités publiques	1 078 303	112	112	112	112	948 541	168	168	168	168
- Autres agents économiques	37 008	836	787	368	367	44 974	797	764	661	637
TOTAL	12 628 902	310 235	167 963	232 127	140 981	11 522 276	286 861	178 533	207 246	143 775

Note 5

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

En milliers d'euros	31/12/2008					31/12/2007
	Transaction	Placement	Autres immobilisations financières	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
· Emis par organismes publics						
· Autres émetteurs		61 520		540 713	602 233	592 769
- dont surcote restant à amortir				5 333	5 333	6 283
- dont décote restant à amortir				5 409	5 409	5 153
Créances rattachées	0	1 318	0	12 732	14 050	12 805
Dépréciations	0	-8 228	0	0	-8 228	-152
Valeurs nettes au bilan		54 610		553 445	608 055	605 422
Actions propres (CCI)	819		1 272		2 091	994
Valeurs nettes au bilan	819		1 272		2 091	994
Actions et autres titres à revenu variable	195	533 620			533 815	584 172
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-15 923			-15 923	-231
Valeurs nettes au bilan	195	517 697			517 892	583 941
Valeurs estimatives	-	585 073	-	507 474	1 092 547	1 210 765

Commentaires :

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10 068 milliers d'euros au 31/12/2008, contre une valeur estimée des plus values latentes de ce portefeuille s'élevant à 48 984 milliers d'euros au 31/12/2007.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 33 239 milliers d'euros au 31/12/2008, contre une valeur estimée des plus values latentes de ce portefeuille s'élevant à 14 724 milliers d'euros au 31/12/2007.



5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2008	Encours nets 31/12/2007
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	413 843	424 028
Sociétés financières	527 035	600 116
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	185 069	165 220
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 125 947	1 189 364

5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	602 233	0	533 815	1 136 048	592 770	0	584 172	1 176 942
dont titres cotés	461 239	0	11 592	472 831	459 776	0	11 592	471 368
dont titres non cotés	140 994	0	522 223	663 217	132 994	0	572 580	705 574
Créances rattachées	14 049	0	0	14 049	12 805	0	0	12 805
Dépréciations	8 228	0	15 923	24 151	152	0	231	383
Valeurs nettes au bilan	608 054	0	517 892	1 125 946	605 423	0	583 941	1 189 364

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 447 416 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 438 645 milliers d'euros

OPCVM étrangers 59 872 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif (FCP dédié Force Aquitaine) figurent à l'actif du bilan pour 130 019 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2008 s'élève à 123 627 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	373 380	384 457
- OPCVM obligataires	20 631	20 849
- OPCVM actions	26 626	25 475
- OPCVM autres	86 651	87 709
TOTAL	507 288	518 490



5.3 - Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 000	30 258	235 157	334 818	602 233	14 049	616 282	605 575
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	8 228	152
VALEUR NETTE AU BILAN							608 054	605 423
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					0	0	0	0

Note 6

Titres de participation et de filiales

INFORMATIONS FINANCIERES							
Devise	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	
			Brutes	Nettes			
FILIALES ET PARTICIPATIONS							
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITE							
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)							
			29 482	26 462	8 500		
CA Grands Crus (1)	eur	56 360	20,00	19 445	16 425	0	-2 915
CAAAI (1)	eur	4 037	100,00	8 037	8 037	8 500	-766
CAAE (1)	eur	2 000	100,00	2 000	2 000	0	-15
- Autres titres de participations (détail)							
Grand Sud Ouest Capital (1)	eur	36 075	36,54	10 115	10 115	0	3 185
Grands Crus Investissements (1)	eur	22 560	8,14	1 982	1 982	0	-637
SACAM Développement (1)	eur	811 232	5,01	36 602	36 602	11 308	34 584
SAS SACAM International (1)	eur	893 564	3,92	35 315	35 315	0	7 537
SAS rue de la Boétie (1)	eur	12 206 923	3,92	610 172	610 172	157 577	1 099 617
SACAM Fireca (1)	eur	51 058	3,33	2 489	1 701	0	1 952
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITE							
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)							
	eur			221	221	0	
- Autres titres de participations (ensemble)							
	eur			5 934	5 210	3 054	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS				732 312	727 780	180 439	

(1) capitaux propres et résultat sur l'exercice 2007



6.1 - Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	29 702	26 682	21 258	18 238
· Titres cotés				
· Avances consolidables	8 500	8 500	2 000	2 000
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-3 020		-3 020	
Valeur nette	35 182	35 182	20 238	20 238
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	702 608	1 040 266	570 562	945 497
· Titres cotés				
· Avances consolidables	171 939	171 883	12 770	12 701
· Créances rattachées	309	309	241	241
· Dépréciations	-1 510	0	-1 606	
Sous-total titres de participation	873 346	1 212 458	581 967	958 439
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	3 861	3 861	3 861	3 861
· Titres cotés				
· Avances consolidables	2 190	2 190	2 931	2 931
· Créances rattachées	32	32	104	104
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 083	6 083	6 896	6 896
Total des titres de participation	914 611	1 253 723	609 101	985 573

Note 7

Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2008
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	21 258	8 444	0	0	29 702
Avances consolidables	2 000	6 500	0	0	8 500
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	-3 020	0	0	0	-3 020
Titres de participation :					
Valeurs brutes	581 869	283 027	0	6 597	871 493
Avances consolidables	1 462	1 725	-133	0	3 054
Créances rattachées	241	6 906	-241	-6 957	309
Dépréciations	-1 606	-46	141	0	-1 511
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	3 861	0	0	0	3 861
Avances consolidables	2 931	198	-939	0	2 190
Créances rattachées	104	32	-104	0	32
Dépréciations					
Actions propres		1 271			1 271
Total immobilisations financières	609 100	308 057	-1 276	0	915 881



Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2008
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	237 888	10 013	-6 208	0	241 693
Amortissements et dépréciations	-127 312	-13 493	2 896	0	-137 909
Valeur nette au bilan	110 576	-3 480	-3 312	0	103 784
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	7 581	427	0	0	8 008
Amortissements et dépréciations	-4 221	-41			-4 262
Valeur nette au bilan	3 360	386	0	0	3 746
TOTAL	113 936	-3 094	-3 312	0	107 530

Note 8

Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES ACTIFS		
- Instruments conditionnels achetés	1 524	4 894
- Comptes de stock et emplois divers	879	338
- Débiteurs divers	79 336	89 284
- Comptes de règlement	704	339
Valeur nette au bilan	82 443	94 855
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	36 251	22 027
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	49	29
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	2 818
- Charges constatées d'avance	2 692	14 535
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	10 596	13 411
- Autres produits à recevoir	77 218	65 825
- Autres comptes de régularisation	29 028	147 528
Valeur nette au bilan	155 834	266 173
Total comptes de régularisation et actifs divers	238 277	361 028

(1) les montants incluent les créances rattachées.

Note 9

Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	207 245	96 015	-69 775	-1 360	1	232 126
Opérations sur titres	5 009	23 938	-266	0	0	28 681
Autres valeurs immobilisées	1 453	18	-138	0	0	1 333
Total des dépréciations - Actif	213 707	119 971	-70 179	-1 360	1	262 140



Note 10

Dettes envers les établissements de crédit analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
DETTES								
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	2	0	0	0	2	0	2	4 475
- à terme	0	0	0	13 070	13 070	144	13 214	13 175
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	0	0	13 070	13 072	144		
VALEURS AU BILAN							13 216	17 650
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	589 397	0	0	0	589 397	0	589 397	224 637
Comptes et avances à terme	941 792	1 631 675	3 191 919	2 748 851	8 514 237	32 937	8 547 174	7 292 867
Total	1 531 189	1 631 675	3 191 919	2 748 851	9 103 634	32 937		
VALEURS AU BILAN							9 136 571	7 517 504

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11

Comptes créditeurs de la clientèle

11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
DETTES								
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 520 074	0	0	0	2 520 074	121	2 520 195	2 516 886
Comptes d'épargne à régime spécial :								
- à vue	41 237	0	0	0	41 237	0	41 237	50 476
- à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle								
- à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
- à terme	377 051	193 887	143 399	1 506	715 843	14 465	730 308	440 307
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 938 362	193 887	143 399	1 506	3 277 154	14 586		
VALEURS AU BILAN							3 291 740	3 007 669

11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Particuliers	1 777 076	1 658 617
Agriculteurs	411 809	349 418
Autres professionnels	297 340	257 456
Sociétés financières	6 193	3 772
Entreprises	702 076	647 162
Collectivités publiques	14 554	13 678
Autres agents économiques	82 692	77 566
TOTAL	3 291 740	3 007 669



Note 12

Dettes représentées par un titre

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
DETTES								
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	44 134	2 005	109 049	204 988	360 176	8 899	369 075	1 317 397
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEURS AU BILAN							369 075	1 317 397

Note 13

Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES PASSIFS (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
- Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
- Instruments conditionnels vendus	0	2 023
- Comptes de règlement et de négociation	0	0
- Créiteurs divers	47 675	43 106
- Versements restant à effectuer sur titres	10 805	10 044
Valeurs nettes au bilan	58 480	55 173
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	19 986	52 262
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	1 060
- Produits constatés d'avance	34 557	24 806
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	11 335	12 986
- Autres charges à payer	66 348	59 886
- Autres comptes de régularisation	46 683	52 373
Valeurs nettes au bilan	178 909	203 373
Total comptes de régularisation et passifs divers	237 389	258 546

(1) les montants incluent les dettes rattachées.



Note 14 Provisions

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0	1 458	-1 458	0	0	0
- Provisions pour autres engagements sociaux	975	360	-339	-55	339	1 280
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	76	900	0	-900	0	76
- Provisions pour litiges fiscaux (1)	0	93	0	0	0	93
- Provisions pour autres litiges	7 103	4 521	-77	-2 994	0	8 553
- Provision pour risques pays	0	0	0	0	0	0
- Provisions pour risques de crédit (2)	118 777	9 517	0	-8 283	0	120 011
- Provisions pour risques opérationnels (3)	11 961	7 278	-575	-1 770	0	16 894
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	19 310	3 360	0	-5 130	0	17 540
- Autres provisions (5)	4 130	8 107	-895	-898	-339	10 105
Valeur au bilan	162 332	35 594	-3 344	-20 030	0	174 552

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après

(5) y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement et incidence du provisionnement pour 5 millions d'euros du risque relatif au titre d'investissement Selecta 2.

Note 15 Épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 280 000	1 234 450
Ancienneté de plus de 10 ans	638 000	693 120
Total plans d'épargne-logement	1 918 000	1 927 570
Total comptes épargne-logement	476 000	526 450
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 394 000	2 454 020

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Comptes épargne-logement :	157 840	150 980
	479 810	452 130
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	637 650	603 110



Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 890	3 220
Ancienneté de plus de 10 ans	2 360	2 620
Total plans d'épargne-logement	5 250	5 840
Total comptes épargne-logement	12 290	13 470
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 540	19 310

En milliers d'euros	01/01/2008	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	5 840	1 700	2 290	5 250
Comptes épargne-logement :	13 470	1 660	2 840	12 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	19 310	3 360	5 130	17 540

Note 16

Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variations de la dette actuarielle

[Elle détaille ensuite les variations de la dette actuarielle, sous la forme du tableau ci-dessous :]

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes actuarielle au 1er janvier	30 196	36 558
Coûts des services rendus sur la période	1 508	1 357
Effet de l'actualisation	1 513	1 451
Cotisations de l'employé	0	0
Modification/réduction/liquidation de plan	-9 425	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	-1 228	-682
(Gains) / pertes actuariels *	520	-8 489
dettes actuarielle au 31 décembre	23 084	30 195

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

[Elle indique la charge totale comptabilisée au compte de résultat pour chacun des éléments suivants ainsi que le(s) poste(s) du compte de résultat dans le(s) quel(s) ils apparaissent :]

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Coûts des services rendus sur la période	1 508	1 358
Effet de l'actualisation	1 513	1 451
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 251	-1 472
Amortissement des gains/(pertes) actuariels	589	-140
Autres gains ou pertes	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 359	1 197



Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	30 868	36 813
Rendement attendu des actifs	1 251	1 472
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-69	-8 349
Cotisation de l'employeur	1 771	1 614
Cotisation de l'employé	0	0
Modification/réduction/liquidation de plan	-9 425	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	-1 228	-682
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	23 168	30 868

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
(Provisions) / actifs au 1er janvier	673	256
Cotisation de l'employeur	1 771	1 614
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Paiements directs de l'employeur	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 360	-1 197
(Provisions) actifs au 31 décembre	84	673

Aucune provision n'a été constatée dans la mesure où la juste valeur des actifs au 31/12/2008 est supérieure de 84K€ à la dette actuarielle.

Rendement des actifs des régimes

rendement des actifs de régime	2008	2007
Retraite des Cadres dirigeants	4,15 %	4,15 %
Retraite des Présidents	4,15 %	4,15 %
Indemnités de fin de carrière	4,15 %	4,15 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Hypothèses actuarielles utilisées	2008	2007
Retraite des Cadres dirigeants	4,71 %	4,86 %
Retraite des Présidents	4,71 %	4,73 %
Indemnités de fin de carrière	5,31 %	4,97 %

Note 17

Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
DETTES SUBORDONNEES								
Dettes subordonnées à terme	0	4 000	2 000	21 000	27 000	123	27 123	6 115
C/C bloqués des Caisses Locales	13 663	0	0	0	13 663	0	13 663	13 663
Dépôts Gtie à caractère mutuel	0	0	0	29	29	0	29	55
Total	13 663	4 000	2 000	21 029	40 692	123		
VALEURS AU BILAN							40 815	19 833

Commentaires :

Les dettes subordonnées sont toutes émises en euro et à taux fixe.

Les comptes courants bloqués des Caisses Locales sont rémunérés à 4,50 % en 2008.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 930 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 938 milliers d'euros au 31 décembre 2007.



Note 18

Variation des capitaux propres (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2006	150 905	1 732 599	0	6 832	158 268	2 048 604
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					-24 717	-24 717
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		133 559				133 559
Affectation du résultat social 2006					-133 551	-133 551
Report à nouveau créditeur		720				720
Résultat de l'exercice 2007					91 319	91 319
Autres variations				3 248		3 248
Solde au 31 Décembre 2007	150 905	1 866 878	0	10 080	91 319	2 119 182
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					-29 821	-29 821
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		62 227				62 227
Affectation du résultat social 2007					-61 498	-61 498
Report à nouveau créditeur (1)		-643				643
Résultat de l'exercice 2008					101 923	101 923
Autres variations (2)				2 557		2 557
Solde au 31 Décembre 2008	150 905	1 928 462	0	12 637	101 923	2 193 927

Variation des capitaux

(1) Apurement du report à nouveau créditeur de 2007 pour 729 milliers d'euros.

Report à nouveau créditeur 2008 de 86 milliers d'euros (intérêts sur CCI auto-détenus).

(2) Dotation de la provision pour investissement.

Composition du capital social au 31/12/2008

27 412 875 parts sociales pour un montant de 83 609 milliers d'euros.

9 695 000 CCI pour un montant de 29 570 milliers d'euros.

12 369 310 CCA pour un montant de 37 726 milliers d'euros.

Droits de vote : les parts sociales confèrent 567 droits de vote.

CCI détenus en propre au 31/12/2008 : 157 964 CCI pour une valeur nominale de 483 milliers d'euros.

Note 19

Composition des fonds propres

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	2 193 927	2 119 182
Dettes subordonnées et titres participatifs	40 786	19 779
Dépôts de garantie à caractère mutuel	29	55
Total des fonds propres	2 234 742	2 139 016



Note 20

Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2008	
	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties
CREANCES	180 439	0
sur les établissements de crédit et institutions financières		
sur la clientèle (1)	180 439	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
DETTES	7 096	0
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle (2)	7 096	
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
ENGAGEMENTS DONNES	2 179	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés (3)	2 179	

(1) Dont CAAAI pour 8 500 milliers d'euros, SACAM Développement pour 11 307 milliers d'euros, SAS Rue La Boétie pour 157 577 milliers d'euros,

(2) Dont CAAAI pour 2 000 milliers d'euros, SAS SACAM International pour 5 086 milliers d'euros,

(3) Avance en compte courant GIE ATLANTICA non encore utilisée.

Note 21

Opérations effectuées en devises

Contributions par devise au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Livre Sterling	1 228	1 228	813	817
Franc Suisse	297	296	312	311
Dollar	16 393	16 390	9 950	9 970
Yen	317	314	145	143
Autres devises	739	740	459	460
Valeur brute	18 974	18 968	11 679	11 701

Note 22

Opérations de change, emprunts et prêts en devises

	31/12/2008		31/12/2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	62 713	62 673	51 382	51 352
Devises	31 082	31 082	24 944	24 944
Euros	31 631	31 591	26 438	26 408
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	62 713	62 673	51 382	51 352



Note 23

Opérations sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)		Opérations de	Opérations autres	Total	Total
TYPE D'OPERATION		couverture	que de couverture	31/12/2008	31/12/2007
OPERATIONS FERMES		987 133	10 000	997 133	1 225 807
Opérations sur marchés organisés		0	0	0	0
- Contrats à terme de taux d'intérêt		0	0	0	0
- Contrats à terme de change		0	0	0	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		0	0	0	0
- Autres contrats à terme		0	0	0	0
Opérations de gré à gré (1)		987 133	10 000	997 133	1 225 807
- Swaps de taux d'intérêt		987 133	10 000	997 133	1 225 807
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt		0	0	0	0
- Contrats à terme de change		0	0	0	0
- FRA		0	0	0	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		0	0	0	0
- Autres contrats à terme		0	0	0	0
OPERATIONS CONDITIONNELLES		15 700	0	15 700	132 000
Opérations sur marchés organisés		0	0	0	0
- Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels :					
Achetés		0	0	0	0
Vendus		0	0	0	0
- Instruments sur action et ind. Bours. à terme conditionnels :					
Achetés		0	0	0	0
Vendus		0	0	0	0
- Instruments de taux de change à terme conditionnels :					
Achetés		0	0	0	0
Vendus		0	0	0	0
Opérations de gré à gré		15 700	0	15 700	132 000
- Options de swap de taux :					
Achetées		0	0	0	0
Vendues		0	0	0	0
- Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels :					
Achetés		0	0	0	0
Vendus		0	0	0	0
- Instruments de taux de change à terme conditionnels :					
Achetés		0	0	0	0
Vendus		0	0	0	0
- Instruments sur actions et indices boursiers à terme conditionnels :					
Achetés		15 700	0	15 700	66 000
Vendus		0	0	0	66 000
- Autres instruments à terme conditionnels :					
Achetés		0	0	0	0
Vendus		0	0	0	0
DERIVES DE CREDIT		0	0	0	262 241
- Contrats de dérivés de crédit :					
Achetés		0	0	0	0
Vendus		0	0	0	262 241
TOTAL		1 002 833	10 000	1 012 833	1 620 048

(1) Les instruments sur actions et indices correspondent à des options couvrant une fraction du risque action du portefeuille de placement.

(2) CDS groupe dit ENEE résilié par anticipation en 2008.



23.1 - Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Répartition par durée restant à courir								
	Total 31/12/2008			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures		0	0	0					
- Options de change	0	0	0						
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.			0	0					
- Swaps de taux d'intérêt	398 474	443 434	155 226	398 474	443 434	155 226			
- Swaps de devises	0	0	0						
- Caps, Floors, Collars	0	0	0						
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	15 700	0		15 700				
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0						
Sous total		398 474	459 134	155 226	398 474	459 134	155 226		
- Opérations de change à terme	124 695	691		124 695	691				
Total général		523 169	459 825	155 226	523 169	459 825	155 226		

23.2 - Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	-23 462	997 134	16 490	1 225 808
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars				
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	4 310	15 700	2 741	132 000
- Autres			29	262 241
Sous total	-19 152	1 012 834	19 231	1 620 049
- Opérations de change à terme	non disponible	125 386	non disponible	102 734
Total général	NS	1 138 220	NS	1 722 783



23.3 - Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture
Contrats d'échange de taux	10 000	598 910	388 224

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)	Nouveau portefeuille	Position ouverte isolée	CLASSIFICATION AU 31/12/2008		Swaps de transaction
			Micro-couverture	Macro-couverture	
Ancien portefeuille					
Position ouverte isolée					
Micro-couverture				23 892	
Macro-couverture					
Swaps de transaction					

Note 24

Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros	Risque courant	Add-on	Risque total de contrepartie
Spéculatif	0	200	200
Crédit Agricole SA	0	200	200
Autres établissements financiers	0	0	0
Micro-couverture	4 813	21 116	25 929
Crédit Agricole SA	3 851	14 286	18 137
Autres établissements financiers	426	5 953	6 379
Clientèle	536	877	1 413
Macro-couverture	0	16 390	16 390
Crédit Agricole SA	0	15 390	15 390
Autres établissements financiers	0	1 000	1 000
Total établissements financiers	4 277	36 829	41 106
Total autres	536	877	1 413



Note 25

Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	714 749	608 446
sur opérations avec les établissements de crédit	25 082	18 872
sur opérations internes au Crédit Agricole	56 765	60 192
sur opérations avec la clientèle	578 547	494 176
sur obligations et autres titres à revenu fixe	50 214	30 027
Produit net sur opérations de macro-couverture	4 123	1 015
Autres intérêts et produits assimilés	18	4 164
Intérêts et charges assimilés	501 030	414 839
sur opérations avec les établissements de crédit	21 534	15 810
sur opérations internes au Crédit Agricole	387 544	312 368
sur opérations avec la clientèle	46 272	21 568
sur obligations et autres titres à revenu fixe	43 449	65 075
Autres intérêts et charges assimilés	2 231	18
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	213 719	193 607

Note 26

Revenus des titres

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
· Titres de placement	3 745	4 508
· Titres d'investissement	27 081	24 079
· Opérations diverses sur titres	19 388	1 440
Revenus des titres à revenus fixes	50 214	30 027
· Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	51 901	43 871
· Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
· Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	51 901	43 871

(1) En 2008 les opérations diverses sur titres correspondent essentiellement au débouclage de la couverture mise en place en 2007 sur une fraction du risque action du portefeuille de placement.

Note 27

Produit net des commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	273	-154	119	736	-158	578
- Sur opérations internes au crédit agricole	43 103	-22 191	20 912	33 421	-10 466	22 955
- Sur opérations avec la clientèle	52 089	-257	51 832	53 917	-247	53 670
- Sur opérations sur titres						
- Sur opérations de change	269	0	269	258	0	258
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	7	0	7	4	0	4
- Sur prestations de services financiers	97 316	-7 486	89 830	102 525	-8 415	94 110
- Provision pour risques sur commissions	562	-569	-7	466	-754	-288
TOTAL	193 619	-30 657	162 962	191 327	-20 040	171 287



Note 28

Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Solde des opérations sur titres de transaction	-586	-355
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	372	314
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-6 418	1 258
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	-6 632	1 217

(1) la baisse du poste provient essentiellement de l'absence de produit sur swap de performance en 2008, compte tenu de la situation des marchés.

Note 29

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

TITRES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	-23 892	-293
Reprises de dépréciations	124	1 419
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-23 768	1 126
Plus-values de cession réalisées	11 718	18 474
Moins-values de cession réalisées	-8 757	-3 511
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	2 961	14 963
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-20 807	16 089

Note 30

Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres produits d'exploitation bancaire	35 129	33 074
Produits divers	34 039	31 997
Reprises provisions	118	0
Produits accessoires	972	1 077
Autres charges d'exploitation bancaire	3 272	3 430
Charges diverses	958	3 232
Quote part des opérations faites en commun	1 308	80
Dotations provisions	1 006	118



Note 31

Charges générales d'exploitation

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	80 029	82 162
- Charges sociales :	39 278	39 261
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 135	10 724
- Intéressement et participation	15 788	16 561
- Impôts et taxes sur rémunérations	10 242	9 867
Total des charges de personnel	145 337	147 851
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	7 555	7 119
- Services extérieurs	78 924	81 755
- Autres frais administratifs	-2 699	-2 306
Total des charges administratives	83 780	86 568
Refacturation et transferts de charges administratives		
VALEUR NETTE AU BILAN	229 117	234 419

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2008	31/12/2007
CADRES	448	457
NON CADRES	1 937	2 091
TOTAL	2 385	2 548

Note 32

Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	115 034	194 308
Dépréciations de créances douteuses	100 719	189 638
Autres provisions et dépréciations	14 315	4 670
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-73 034	-141 015
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-66 835	-138 019
Autres reprises de provisions et dépréciations	-6 199	-2 996
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	42 000	53 293
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	1 303	1 182
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	11 158	10 613
Décote sur prêts restructurés	479	212
Récupérations sur créances amorties	-587	-845
Pertes sur risques opérationnels	0	0
COÛT DU RISQUE	54 353	64 455



Note 33

Résultat net sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-46	-50
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	142	37
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	96	-13
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	33	6
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	-60
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	33	-54
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	129	-67
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	482	2
- Moins-values de cession	-103	-156
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	379	-154
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	508	-221

Note 34

Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles sont exclusivement constituées par des charges relatives au regroupement informatique Atlantica.

Note 35

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2008, soit 27 192 milliers d'euros, peut être ventilé en :

- part afférente au résultat ordinaire → 27 341 milliers d'euros,
- part afférente au résultat exceptionnel → - 149 milliers d'euros.

Remarque : l'écart avec le compte de résultat provient essentiellement du crédit d'impôt sur crédits PTZ.

Note 36

Proposition d'affectation des résultats (en euros)

Bénéfice net 2008	101 922 783,62
Report à nouveau créditeur	86 108,40
Total à affecter	102 008 892,02
Réserve spéciale mécénat	2 280,00
Intérêts aux parts sociales	3 093 542,94
Dividendes CCI	11 634 000,00
Dividendes CCA	14 843 172,00
Réserve légale	54 326 922,81
Réserves générales	18 108 974,27



Note 37

Informations relatives aux résultats des activités bancaires

La Caisse régionale d'Aquitaine exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la Banque de proximité. Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

Note 38

Publicité des honoraires de commissaires aux comptes

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine.

En K EUR	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
Audit :	Ernst & Young		Audial	
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	121	100 %	81	100 %
- Missions accessoires		0 %		0 %
Sous-total	121	100 %	81	100 %
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0 %		0 %
- Technologie de l'information		0 %		0 %
- Audit interne		0 %		0 %
- Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit		0 %		0 %
Sous-total	0	0 %	0	0 %
Total	121	100 %	81	100 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

A photograph of a man and a young boy looking up at the sky, with a blue circular graphic overlay containing text. The man is in the foreground, smiling, and the boy is behind him, also looking up. The background shows green trees and a clear blue sky. The graphic overlay is a blue circle with a white border, containing the text 'RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX' in white capital letters. There are also several thin white lines radiating from the center of the circle across the image.

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
RELATIF AUX
COMPTES
SOCIAUX**



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables exposés dans la note 2 de l'annexe relatifs à de nouveaux règlements du comité de la réglementation comptable applicables à compter de l'exercice 2008.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthodes comptables

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatifs à de nouveaux règlements du comité de la réglementation comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.




III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

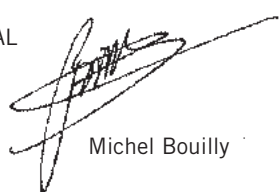
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Mérignac et Bordeaux, le 3 mars 2009


Les Commissaires aux Comptes


Frédéric Quennepoix

AUDIAL


Michel Bouilly

ERNST & YOUNG


Frank Astoux

